

COUVRE-PLANCHER
R. Simard Ent.
 ESTIMATION GRATUITE
 A DOMICILE

647-3085
 1945, de la Normandie, Québec

LE SOLEIL

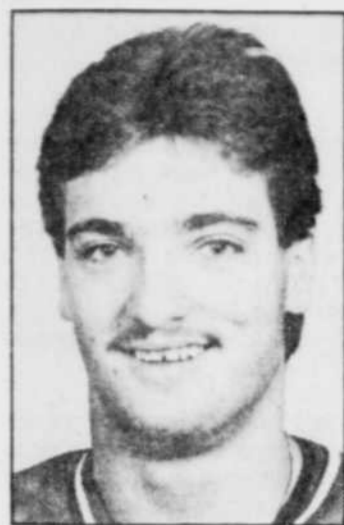
MARDI 26 AVRIL 1988
 QUÉBEC, 92e année, no 118

60 pages, 3 cahiers + 1 tabloïd

Livraison à domicile (7 jours) 3,00\$ **35¢**
 Iles de la Madeleine-Gaspé-Rivière-au-Renard-Perce-Abitibi 50¢

RÉNOVATION
 ELECTRICITE
 PLOMBERIE
 CHAUFFAGE
 Estimations gratuites
661-9211
GUILLLOT
 CHAUFFE-EAU - 40 GAL. 165 \$ / 60 GAL. 245 \$

LE SPORT



Stéphane Richer

Richer n'en peut plus et veut jouer s'il y avait un 7e match

♦ Stéphane Richer, qui soigne une fracture au pouce droit, ne tient plus en place. Il dit être « en train de capoter » à voir les siens se faire tabasser par les Bruins. Si la série devait se rendre à la limite, Richer veut y prendre part... à un point tel qu'il est allé prendre trois de ses bâtons au Forum pour pratiquer ses tirs dans son garage.



Les Flames éliminés en quatre!

♦ Les Oilers l'ont emporté 6-4, hier soir, à Edmonton, pour éliminer les Flames de Calgary, champions de la saison régulière, en quatre matches d'affilée. Un peu plus tôt en soirée, à St. Louis, les Red Wings de Detroit l'emportaient 3-1 pour prendre une avance de 3-1 dans la série. Une victoire des Wings, demain soir, leur permettrait d'affronter les Oilers dans la finale de la Conférence Clarence-Campbell.

Pages S-2 à S-6

Entretiens avec Reagan

Pluies acides: Mulroney peu optimiste

♦ A quelques heures de sa visite officielle à Washington, le premier ministre Brian Mulroney a admis, hier, aux Communes, que les chances de faire avancer quelque peu le dossier des pluies acides sont « tout simplement minimales », avant l'élection d'un nouveau président aux Etats-Unis, en janvier prochain. Le premier ministre a qualifié de trompeuse, d'un autre côté, la déclaration d'un écologiste américain, voulant que le gouvernement Mulroney ait moins fait que son prédécesseur pour convaincre les Etats-Unis de réduire les émanations qui causent les pluies acides. M. Mulroney a accusé Pierre Trudeau d'être partielle-

ment responsable de la difficulté qu'il éprouve actuellement à convaincre le président Ronald Reagan de conclure un accord sur la réduction des pluies acides. Selon un rapport publié à la veille de l'arrivée du premier ministre canadien aux Etats-Unis, les pluies acides, principal sujet de désaccord entre les deux gouvernements et l'un des principaux sujets discutés par MM. Reagan et Mulroney, comptent parmi les principaux polluants qui menacent la vie dans les eaux de la côte atlantique.

Les détails, page A-4

Face à la pénurie d'infirmières

Conditions de travail et salaires améliorés

« Remèdes » proposés par l'Association des hôpitaux



L'AHQ suggère l'implantation de systèmes de mesure de charge de travail qui partent des besoins des patients et non des normes d'heures-soins.

♦ L'Association des hôpitaux du Québec (AHQ) propose dans un mémoire remis au ministère de la Santé et des services sociaux, une série de remèdes pour contrer la pénurie d'infirmières et la désaffection pour la profession. Pour attirer chaque année 2,000 nouvelles infirmières, l'AHQ préconise que leur formation et leur rémunération soient améliorées, que le recours au personnel occasionnel soit rationalisé et que la satisfaction du travail soit accrue.

par Brigitte BRETON

L'AHQ estime qu'il est temps de donner un coup de barre pour remédier aux problèmes occasionnés par la pénurie d'infirmières qui vivent l'ensemble des hôpitaux du Québec. « Nous n'en sommes plus à nous demander si la pénurie est cyclique ou temporaire. Elle est bien réelle et critique. Comme les hôpitaux ne veulent pas seulement traiter des patients mais véritablement en prendre soin, il faut agir dès maintenant en faisant fi des oppositions patronales-syndicales », a mentionné le porte-parole de l'association, M. Michel Cléroux.

Le document rendu public hier fournit une stratégie d'intervention pour améliorer « l'attraction et la rétention » d'infirmières en milieu hospitalier, pour briser le cercle vicieux des emplois dits précaires, pour améliorer le rôle

Lire A-2, INFIRMIÈRES...



John Ivan Demjanjuk

« Ivan le Terrible » condamné à mort

♦ JÉRUSALEM (AFP, AP, CP) - Les trois juges du tribunal de district de Jérusalem ont condamné hier à la peine de mort John Ivan Demjanjuk - la deuxième peine capitale à être prononcée en Israël après celle contre le criminel nazi Adolf Eichmann en 1961 - sous les chants et les applaudissements d'une salle en délire.

Les procureurs de Demjanjuk, 68 ans, ont aussitôt annoncé qu'ils iraient en appel devant la Cour suprême et pour le jugement et pour la sentence.

« Dans son verdict, la semaine dernière, le tribunal a établi sans équivoque et sans le moindre doute que l'accusé était bien Ivan le Terrible (l'un des bourreaux du camp d'extermination nazi de Treblinka, Po-

Lire A-2, CONDAMNÉ...

LE SOMMAIRE

- Annonces classées.....
 Arts.....C-6 à C-13
 Bridge.....A-13 à A-15
 Crayons de soleil.....C-10
 Décès.....A-6
 Economie.....C-15
 Editorial.....B-6 à B-11
 Horoscope.....B-4
 Mode.....C-10
 Monde.....Cahier C
 Mots croisés.....B-5
 Mot mystère.....C-9
 Où aller à Québec.....C-9
 Patron.....A-14

LA MÉTÉO



Ensoleillé avec fréquents passages nuageux. Maximum de près de 10. Demain: généralement ensoleillé.

Détails, page C-6

Évasion avortée

♦ HAMILTON (PC) — Après avoir passé 48 heures à se tailler un chemin dans le mur de leur cellule, deux prisonniers ont été accueillis à leur sortie... par des gardiens de prison qui les avaient écoutés travailler dès le début.

Les deux hommes ont d'abord limé le cadre de la fenêtre de leur cellule, qui donnait sur la cour extérieure de la prison, puis se sont attaqués à la plaque métallique située au bas de la fenêtre. Après avoir dégagé le tour de la fenêtre, les prisonniers ont masqué le résultat de leur labeur à l'aide d'un mélange de pâte à dents et de limaille ressemblant à du mastic.

Les deux hommes, Phillip Sinwaski et Robert Stirling, âgés respectivement de 33 et de 26 ans, auraient réussi à prendre la clé des champs, n'eût été du vacarme qu'ils faisaient. Quand les responsables de la prison et les policiers ont pu localiser la source du bruit, ils se sont postés sous la fenêtre et n'ont eu qu'à cueillir les deux individus à leur sortie. ♦



Mme Andrée Boucher

Sainte-Foy: la mairesse suggère de débloquer les fonds pour étudier le projet de la centrale de police

♦ C'est la suggestion faite par la mairesse Boucher, hier soir, à ses collègues du conseil, en plus de celle du processus de sélection du futur chef de police.

Page A-2

Selon un sondage

Au Canada, le nombre de buveurs d'alcool croît avec le salaire et le lieu de résidence

Les détails, page A-10

LA MODE



Le nouveau chic pour hommes

♦ Cette saison, le nouveau chic dans la mode masculine se traduit dans des formes souples dégagant une certaine nonchalance.

Page C-1



« Des conseillers financiers professionnels »

Comédien

DÉPÔT GARANTI

10% 5 ans*
 9 1/8% 3 ans*
 9% 1 an*
 60 ans et plus: + 1/8%
 *taux annuel

PRÊT HYPOTHÉCAIRE

1 an 3 ans 5 ans
 10 1/4% 10 3/4% 11 1/4%
 Financement possible jusqu'à 90%

ACTIF PLACEMENT

Compte-chèques Compte d'épargne
 Jusqu'à 6,25% d'intérêt
 Jusqu'à 8,30% d'intérêt
 Les deux comptes les plus efficaces qui soient pour gérer vos affaires!
 RENSEIGNEZ-VOUS!

FIDUCIE PRÊT ET REVENU

PLACE D'YOUVILLE 692-1221
 GALERIES DE LA CAPITALE 626-1221
 PLACE IBERVILLE II 659-1814
 Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec
 Membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada

SUITES de la première page

INFIRMIÈRES...

et mieux mesurer la charge de travail des infirmières ainsi que l'allocation des ressources, a expliqué le directeur général de l'AHQ, M. Jacques A. Nadeau.

Une des recommandations de l'AHQ implique l'ajout de 500 à 600 infirmières par année pour atteindre un total de 2,000 nouvelles recrues. Pour se faire, l'AHQ est consciente que les conditions de travail doivent être améliorées. Ainsi, elle propose que la structure salariale soit améliorée de façon appréciable pour que la rémunération tienne compte davantage des inconvénients inhérents au travail, de la complexité de la tâche, et du niveau de responsabilités selon les unités de soins. Elle suggère également une compensation financière pour le personnel de nuit, pour rendre ce quart de travail plus attrayant.

L'AHQ souhaite aussi que la proportion d'infirmières de niveau universitaire sur le marché du travail soit substantiellement augmentée, pour atteindre un objectif minimum de 30 pour 100 des effectifs en l'an 2000. Pour atteindre son objectif, l'association favorise d'autre part le recyclage des infirmières-auxiliaires. Idéalement, à chaque année et ce pendant quatre ans, la formation de 500 infirmières-auxiliaires devrait être revue. L'AHQ est aussi favorable à une formule d'internat et à des programmes de formation spécialisée.

Par ailleurs, l'AHQ croit que l'accès à l'emploi doit être favorisé et que pour se faire, une rationalisation de l'utilisation des postes occasionnels et sur appel est souhaitée. « On ne peut espérer attirer des jeunes dans la profession lorsque les postes à temps complet de jour ne sont accessibles qu'après plusieurs années », a noté M. Cléroux. Dans le but d'accroître la satisfaction au travail des infirmières, l'AHQ prône la continuité des soins par une augmentation du personnel à temps complet. Elle exige d'autre part une meilleure répartition du temps chôme.

Finalement, l'organisation suggère l'implantation généralisée de systèmes de mesure de charge de travail qui partent des besoins des bénéficiaires et non des normes d'heures-soins, qu'elle juge désuètes. Et pour concrétiser sa stratégie, l'AHQ souhaite la mise sur pied d'une table provinciale permanente de concertation sur la main-d'œuvre professionnelle de soins infirmiers.

Quel est le coût de toutes ses recommandations? Les porte-parole de l'association ne veulent pas avancer de chiffres, bien qu'ils estiment le projet réalisable. Le directeur Nadeau a soutenu que le refus des divers acteurs de s'engager dans un véritable processus de concertation risque fort de revêtir un prix élevé: une dégradation lente mais inéluctable de notre réseau hospitalier en raison d'une désaffection croissante à l'endroit de la profession d'infirmière.

Hier, aucun intervenant du milieu de la santé n'a pu commenter le mémoire de 60 pages de l'Association des hôpitaux du Québec. Au cabinet de la ministre Lavoie-Roux, on ne pouvait préciser si le rapport avait été reçu et plusieurs représentants syndicaux en ignoraient le contenu et même l'existence.

Avant même de connaître précisément les réactions de leurs partenaires, l'AHQ prévoyait déjà hier les arguments invoqués. « Le Conseil du trésor craindra sûrement que les hausses de salaire consenties aux infirmières activent l'appétit de d'autres techniciens du gouvernement, et les syndicats s'opposent sans doute à l'abolition de tout automatisme dans l'attribution de congés sans solde et à la mesure de la charge de travail », de dire M. Cléroux.

CONDAMNÉ...

logne) et l'a reconnu coupable de crimes contre le peuple juif, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre, en application de la loi de 1950 » contre les criminels nazis, a déclaré le juge Tzvi Tal. Demjanjuk serait responsable de la mort d'environ 800,000 juifs exécutés dans les chambres à gaz du camp de Treblinka, en Pologne, en 1942 et 1943.

Le tribunal n'a pas retenu de circonstances atténuantes et a souligné que les crimes contre le peuple juif et contre l'humanité ne peuvent être pardonnés. « La loi ici et ailleurs abolit toute prescription », a poursuivi le magistrat.

Les juges ont autorisé l'accusé, amené dans la salle d'audience sur une chaise roulante, à ne pas se lever pendant la lecture du verdict, et Demjanjuk est resté impassible en entendant sa condamnation avant que deux policiers ne l'évacuent aussitôt après.

Les quelques centaines de spectateurs qui assistaient à l'audience dans une atmosphère électrisée se sont levés et ont applaudi à tout rompre alors que de jeunes religieux entonnaient le chant juif traditionnel « Que vive le peuple juif », repris en coeur par une partie de la salle.

D'autres personnes laissaient couler une larme en souvenir des six millions de juifs qui ont péri dans les camps de la mort nazis.

« Cette conduite est scandaleuse et de telles manifestations d'hystérie ne peuvent qu'assombrir un procès qui a duré 14 mois et dont le déroulement a été en tout point exemplaire », a confié un jeune Juif américain outré.

Une seule autre personne a été exécutée en 40 ans d'histoire d'Israël: il s'agit d'Adolf Eichmann, l'architecte de l'Holocauste, qui a été pendu en 1962.

Le porte-parole de la cour Yossi Hassin a déclaré que Demjanjuk serait très vraisemblablement pendu. « Si la sentence est maintenue en appel, on s'attend à ce qu'il soit pendu », de dire Hassin.

« Je sympathise avec ceux qui ont souffert de l'holocauste, a-t-il dit hier au cours d'une conférence de presse à Toronto, mais je crois qu'il (Demjanjuk) n'est pas Ivan le Terrible et qu'il a été condamné par erreur ».

La Communauté ukrainienne du Canada - qui a ramassé \$930,000 US pour aider à assurer la défense de Demjanjuk - a de son côté nié qu'il soit Ivan le Terrible.

« Je suis innocent »

En fin de matinée, peu avant que le président Dov Levine et les juges Tzvi Tal et Dalia Dorner ne se retirent pour délibérer pendant plus de trois heures, Demjanjuk s'était écrié en ukrainien: « Je suis innocent, innocent, innocent, et Dieu est mon témoin ».

« La semaine dernière vous m'aviez désigné comme étant Ivan le Terrible. C'est une grave erreur car je ne suis pas Ivan le Terrible », a-t-il dit tout en se signant, geste souvent répété au long de l'audience. « Je n'ai aucun doute dans mon coeur, mon coeur est pur », a-t-il ajouté.

Dans son réquisitoire, le procureur Yona Blattman avait requis la peine de mort, soulignant qu'elle devait s'appliquer automatiquement en vertu de la loi de 1950.

« Une fois qu'il a été établi que l'accusé est bien Ivan le Terrible, qu'il est responsable de la mort de dizaines de milliers de personnes, la cour n'a pas d'autre choix que d'imposer la peine de mort », a-t-il notamment déclaré.

Dans son verdict, le tribunal a précisé qu'il avait pris sa décision en toute conscience et non parce qu'il était contraint de le faire.

L'avocat de la défense, Me John Gil, avait mis l'accent dans sa plaidoirie sur l'irrévocabilité de la peine capitale en donnant au tribunal plusieurs exemples d'erreurs judiciaires.

Le procès, qui a compté 107 séances au total, avait commencé le 16 février 1987, un an après l'extradition des États-Unis vers Israël, le 29 février 1986, de John Ivan Demjanjuk, alors mécanicien retraité des usines Ford de Cleveland, Ohio.

La rente de Gionet coûterait \$220,000 à la ville de Ste-Foy

♦ SAINTE-FOY - L'achat d'une rente pour respecter l'entente intervenue entre la ville de Sainte-Foy et le capitaine Roméo Gionet coûterait quelque \$220,000 au trésor municipal. C'est ce qu'a révélé, hier soir, la mairesse de Sainte-Foy. Cette

somme représente la plus basse des soumissions ouvertes hier par le comité exécutif. « Si la soumission est conforme, cela nous coûtera donc \$220,000. On est loin du \$2 millions avancé par certaines personnes », de dire Mme Boucher.

Projet d'une nouvelle centrale de police à Sainte-Foy

♦ La mairesse de Sainte-Foy, Mme Andrée Boucher, a suggéré, hier soir, à ses collègues du conseil municipal d'adopter un processus de sélection du futur chef de police faisant appel, entre autres, à un comité de la Commission de police du Québec (CPQ). Elle a également suggéré le déblocage de crédits pour embaucher des architectes chargés d'étudier les aspects liés à la construction d'une centrale de police.

par Pierre MARTEL

Tels sont les deux éléments qui se dégagent des deux assemblées spéciales convoquées par la mairesse Boucher. Assemblées qui se sont déroulées, pour une fois, dans un climat de bonne entente entre tous les membres du conseil.

Au cours d'une première réunion, qui a duré une dizaine de minutes, les élus ont mis un terme à la célèbre assemblée du 5 février 1987 (le rapport de la mairesse sur le corps policier de Sainte-Foy). Cette

assemblée a été ajournée à cinq reprises au cours des 14 derniers mois.

Par la suite, quelques minutes après le début de la deuxième assemblée spéciale convoquée par Mme Boucher pour présenter ses suggestions sur le processus à suivre pour choisir un chef de police et sur les décisions à prendre en vue de la construction d'une nouvelle centrale de police, trois des quatre élus de Présent Sainte-Foy, soit les conseillers Anatole Robichaud, Michel Lefebvre et Guy Marçotte, ont quitté la réunion pour protester contre les suggestions de la mairesse. Ils auraient préféré que celle-ci leur soumette des propositions à voter.

Il est à noter cependant que les suggestions de la mairesse de Sainte-Foy devraient normalement faire l'objet de résolutions lors de l'assemblée ordinaire du 2 mai si on en juge par les réactions des autres conseillers d'opposition.

Le chef

Selon la suggestion formulée

par Mme Boucher, le processus de sélection du futur directeur du service de protection publique de Sainte-Foy sera très large. Il sera ouvert à des candidats de toute la province. Ceux-ci seront filtrés par un comité formé par la Commission de police du Québec. Ils seront aussi mesurés (tests psychométriques) par une firme d'experts indépendants. En bout de ligne, le comité exécutif de la ville de Sainte-Foy recommandera un des candidats retenus aux membres du conseil municipal.

« Le comité exécutif n'a jamais cessé de croire que sa recommandation de nommer le capitaine David Craig comme chef de police permanent demeure excessivement valable. Mais, si cela peut entraîner un consensus des membres du conseil, il est prêt à procéder selon le processus que je viens de vous suggérer », a expliqué la mairesse de Sainte-Foy.

La suggestion de Mme Boucher a été bien accueillie par l'ensemble des membres du conseil.

La centrale

Par ailleurs, rappelant que tout le monde semble d'accord pour reconnaître la désuétude de l'actuelle centrale de police de Sainte-Foy, Mme Boucher estime qu'il n'est plus opportun de se poser des questions pour savoir si oui ou non une nouvelle centrale de police est nécessaire à Sainte-Foy.

« L'instant est venu pour nous de préciser les choses. L'engagement d'architectes nous semble devenu impérieux. Dans les prochains jours, le comité exécutif de Sainte-Foy a l'intention de déposer sur la table du conseil une demande de crédits pour l'engagement de professionnels compétents », a précisé Mme Boucher.

Selon des évaluations préliminaires, une nouvelle centrale pourrait coûter environ \$6.5 millions. Elle serait érigée sur le terrain vacant situé à l'angle de la route de l'Église et du boulevard Hochalaga.

Vêtements d'un des jeunes O'Connor retrouvés à 10 km de Rivière-au-Renard

♦ GASPÉ - Une salopette et la semelle d'une botte ont été positivement identifiées, hier, comme appartenant à Simon O'Connor, âgé de 4 ans, le plus jeune des trois frères disparus à Rivière-au-Renard, en Gaspésie, le 9 janvier dernier.

Ces objets ont été trouvés sur la grève du Saint-Laurent à Cap-des-Rosiers, dimanche, par un citoyen

de cette municipalité située à une dizaine de kilomètres au sud-ouest de Rivière-au-Renard. Harold, âgé de 10 ans, Éric, âgé de cinq ans, et Simon ont été portés disparus, le 10 janvier, par leur mère, Murielle Laflamme, qui a reconnu les vêtements de son plus jeune fils. Alfred O'Connor, âgé de 37 ans, est dispa-

ru en même temps que ses trois garçons, mais son corps a été repêché au quai de Rivière-au-Renard, deux jours plus tard, par les plongeurs de la Sûreté du Québec. Selon la SQ à Rimouski, la découverte des vêtements confirme que les trois frères se sont noyés, comme on le craignait sans en avoir la preuve.

Le juge Thomas Tremblay meurt à l'âge de 92 ans

♦ La magistrature québécoise est plongée dans le deuil par la mort du juge Thomas Tremblay qui est décédé à Québec, dimanche, à l'âge de 92 ans.

par Lucien LATULIPPE

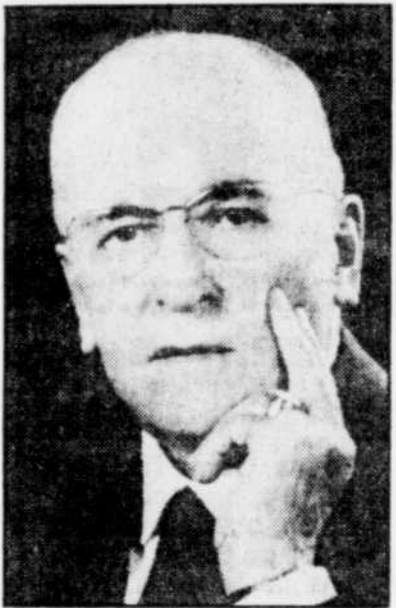
Né à Saint-Roch-des-Aulnaies, M. Tremblay a fait ses études secondaires au Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière et il a obtenu sa licence en droit à l'université Laval en 1919. Il a exercé sa profession à Québec et à Montmagny jusqu'en 1937.

Candidat conservateur dans L'Islet aux élections provinciales de 1931 et dans Montmagny-L'Islet aux élections fédérales de 1935, le défunt est devenu vice-président de la Commission des liqueurs du Québec en 1937-1938. Il a été nommé conseiller du Roi en 1938 et juge des sessions de la paix, la même année.

Nommé juge en chef de cette cour en 1948, M. Tremblay devait exercer cette charge pendant 20 ans. Il a aussi rempli de 1945 à 1950 la fonction de président de l'Office de l'électrification rurale du Québec. En 1945, il a aussi été nommé président du tribunal d'arbitrage chargé d'évaluer les biens de la Montreal Light, Heat & Power Consolidated, de la Beauharnois Light Heat & Power Company et de la Montreal Island Power Company, compagnies expropriées par le gouvernement provincial en 1944.

Il a également présidé, en 1953, une commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels qui porte son nom.

Le juge Thomas Tremblay a rempli de nombreuses autres fonc-



Le juge Thomas Tremblay

tions, en plus d'obtenir plusieurs distinctions honorifiques, dont Officier de l'Ordre du Canada en 1969, Grand Officier de l'Ordre du Québec, docteur en droit honoris causa de l'université Laval en 1947 et de l'Université de Montréal en 1959, Commandeur de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand en 1947 et plusieurs autres.

Le défunt laisse dans le deuil plusieurs enfants dont François, qui est juge de la cour des sessions de la paix à Québec, Maurice qui est avocat de la Couronne à Rivière-du-Loup et Charles, de l'étude juridique Tremblay, Bertrand, Morisset, Bois et Mignault de Québec.

La dépouille mortelle est exposée au salon funéraire Lépine et Cloutier Ltée, du 975, Marguerite-Bourgeoys, à Québec.



Grand-mère et mère de ses enfants!

Une grand-mère porteuse d'Afrique du Sud, Pat Anthony, âgée de 49 ans, son gendre Alcino Ferreira-Jorge et sa fille Karen posent avec les trois bébés de huit mois auxquels la grand-mère a donné naissance, David, Jose et Paula. La photo a été prise, hier matin, à l'aéroport de Roissy, près de Paris, où ils arrivaient de Johannesburg. Ils sont les invités à une émission de télévision française aujourd'hui. Le petit garçon au centre est Alcino, le fils aîné. Mme Anthony a donné naissance aux trois enfants en août 1987. Sa fille était devenue stérile après la naissance de son premier enfant.

Rappel du pâté de homard Highliner

♦ HALIFAX (PC) - La compagnie National Sea Products a émis, hier, un avis de rappel de son pâté de homard de marque Highliner à la grandeur du pays.

Le vice-président de la compagnie, M. Robbie Shaw, n'a pas pu préciser la nature exacte du problème.

Mais il a indiqué que la compagnie a pris la décision de retirer volontairement ce produit des tablettes, quand des fonctionnaires fédéraux du ministère de la Santé et des inspecteurs de National Sea ont convenu que le pâté ne répondait pas aux normes habituelles de qualité.

M. Shaw a cependant assuré que le pâté ne posait aucun risque.

Il a ajouté qu'on remboursera tous les clients qui retourneront les boîtes de pâté au magasin où ils les ont achetées.

LA QUOTIDIENNE

tirage du 25 avril

5-2-7

0-2-9-8



Le Soleil, Gilles Fréchette

À leur retraite

Deux employés du journal LE SOLEIL, qui viennent de prendre leur retraite, ont été honorés, hier, après de nombreuses années de loyaux services. Le vice-président et trésorier du SOLEIL, M. Charles-A. Poulin, à gauche, remet une plaque souvenir à M. Ernest Bellavance qui a connu plusieurs transformations mécaniques majeures dans les secteurs où il a oeuvré pendant 17 ans. À droite, c'est le directeur de la production, M. Gaston Hould, qui présente lui aussi une plaque à M. René Guillemette. Ce dernier, en 40 ans de service au journal LE SOLEIL, a pratiqué quelque cinq métiers: clicheur, électricien, pressier, expéditeur et manutentionnaire, soit suffisamment pour prendre une retraite anticipée.



Le Soleil, Gilles Fréchet

C'est la partie supérieure du talon de l'aiguille (ici encerclée), qui est la partie mobile de l'aiguillage, qui s'est brisée, à Joly.

Accident à Joly

Le CN confirme l'origine du morceau d'acier

◆ C'est bien un morceau d'acier provenant d'un aiguillage de la voie ferrée du Canadien national qui a été projeté, dimanche soir, dans la maison de M. Robert Blanchet, du 3e Rang de Joly, dans la circonscription de Lotbinière. La pièce de métal mesure environ 15 cm (six pouces) et elle pèse quatre kilos (10 livres).

par Lucien LATULIPPE

Un porte-parole du CN a précisé au SOLEIL, hier, que c'était la partie supérieure du talon de l'aiguille, qui est la partie mobile de l'aiguillage, qui s'est brisée et qui a ainsi été projetée à quelque 47 mètres pour passer à travers le mur de la salle de bains des plaignants. M. Blanchet a été touché à la cuisse gauche et Mélodie, sa fille de trois ans, qui était avec lui, n'a pas été blessée.

Le convoi de marchandise, formé de 100 wagons, provenait de Montréal et se dirigeait vers Halifax. Il devait rouler bon train à cet endroit, selon le porte-parole

du CN, et aucun membre de son personnel n'a eu connaissance de l'incident qui, soit dit en passant, est une première pour ce chemin de fer.

Prévenu de l'affaire, un employé du CN qui demeure à Joly s'est rendu sur place et c'est environ 10 minutes plus tard que le convoi a été immobilisé. Une inspection des wagons n'a rien révélé d'anormal.

Le même porte-parole du CN a mentionné que la voie ferrée avait été examinée à l'endroit de l'accident, vendredi, et que tout était normal. Il ajoute que l'enquête se poursuit et que M. Blanchet avait le droit de s'adresser au service des réclamations pour obtenir dédommagement.

Un examen approfondi de l'aiguillage devrait révéler si le bris est dû à un défaut de l'acier ou à un autre facteur, comme le ballast qui soutient de l'aiguillage et qui, en étant miné par le dégel printanier, a pu entraîner la vibration qui a causé l'incident. ◆

Au profit de sous-marins nucléaires

La Défense sacrifie non pas trois mais bien huit frégates

◆ Ce n'est pas trois mais bien huit frégates que le ministère de la Défense nationale a décidé de sacrifier au profit de la construction d'une dizaine de sous-marins à propulsion nucléaire.

par Réjean LACOMBE

Il y a quelques jours, LE SOLEIL indiquait qu'Ottawa avait décidé de ne pas donner suite au projet de construction de trois nouvelles frégates qui devaient faire parti du troisième groupe. Cette décision aurait été prise à la fin du mois de janvier.

Or, hier, le major Serge Quenneville, officier principal d'affaires

publiques au sein de la Défense nationale, a précisé au SOLEIL que ce n'était pas trois mais bien huit frégates qui ne seront pas construites.

Ce projet contenu dans le Livre blanc du ministre de la Défense, M. Perrin Beatty, comprenait également l'achat de huit hélicoptères. Il s'agissait là d'un projet qui aurait facilement atteint les \$5 milliards.

La construction de ces huit frégates et d'autant d'hélicoptères devenait ainsi la dernière phase du programme de construction de frégates prévue dans le Livre blanc. Au terme de ce programme le ministère de la Défense devait ainsi avoir en sa possession 20 frégates.

Actuellement, le chantier maritime de Saint-John au Nouveau-Brunswick a hérité d'un premier contrat de construction de six frégates. Le jeu politique aidant, ce contrat a été scindé et les autorités de ce chantier ont dû partager le gâteau avec Marine Industrie Limitée (MIL). Le chantier de Saint John construit trois premières frégates et les trois autres sont construites par MIL.

Tout récemment, le gouvernement canadien accordait le deuxième contrat de construction de six autres frégates au chantier du Nouveau-Brunswick. Il s'agit là d'un projet de \$3,5 milliards. C'est ainsi

que la marine canadienne devra se contenter non pas de 20 mais bien de 12 frégates.

C'est avant tout le chantier de Saint John au Nouveau-Brunswick qui sera le plus touché par cette décision. Il aurait été pour le moins surprenant que le contrat de construction de ces huit autres frégates lui échappe. Lors de l'octroi du contrat de construction du deuxième groupe de six frégates, Ottawa l'avait accordé au chantier de Saint John en évoquant le fait qu'il en coûterait moins cher ainsi et que de plus les travailleurs possédaient maintenant une expertise dans la construction de frégates. ◆

Par Robert Cardinal, maire de Vanier

Poursuite de \$900,000 intentée contre Arthur, Tardif et CHRC

◆ Le maire de Vanier, M. Robert Cardinal, a déposé, hier, en cour supérieure, une poursuite en dommages et intérêts de \$600,000 contre les animateurs radiophoniques André Arthur, Clément Tardif et la station CHRC, en plus d'exiger des dommages exemplaires de \$300,000.

par Yves THERRIEN

Selon l'avocat de M. Cardinal, Me Roger Pothier, ce ne sont pas seulement les allégations et l'atteinte à la réputation d'une personne qui sont mises en cause dans cette poursuite, mais aussi le système des tribunes téléphoniques qui semblent permettre à certains animateurs de vivre en portant atteinte à la réputation d'hommes publics sans punition exemplaire.

M. Cardinal a décidé d'intenter cette poursuite à la suite des propos de MM. Arthur et Tardif, en février, sur les ondes de CHRC, au moment où le conseil municipal de Vanier s'appropriait à approuver une entente avec le chef de police Jules-André Houde concernant sa mutation au poste de conseiller spécial du service de la protection publique de la municipalité.

Selon la poursuite formulée dans un document de 35 pages, les animateurs Arthur et Tardif ont orchestré une campagne de dénigrement et d'insinuations en affirmant que le maire Cardinal voulait se débarrasser du chef Houde en le payant \$250,000 pour des raisons personnelles, notamment parce que ses fils avaient eu des démêlés avec la justice.

À plusieurs reprises, l'animateur André Arthur a affirmé que la famille de M. Cardinal constituait « une vague criminelle » et qu'il avait réussi à convaincre « tous les conseillers sauf un de se débarras-



Le Soleil, Raymond Lavoie

Selon la poursuite, les animateurs André Arthur (à gauche) et Clément Tardif (à droite) ont orchestré une campagne de dénigrement et d'insinuations en affirmant que le maire Cardinal voulait se débarrasser du chef Houde en le payant \$250,000 pour des raisons personnelles, notamment parce que ses fils avaient eu des démêlés avec la justice.

ser du chef de police à l'égard duquel on est incapable de trouver des griefs précis ».

Soulignant que l'animateur a mis de côté volontairement des éléments du dossier du directeur, la poursuite soutient que André Arthur a porté des accusations fausses et diffamatoires en plus d'inviter les auditeurs à s'en prendre à la réputation du maire Cardinal même si la décision administrative concernant le chef de police n'avait rien à voir avec les démêlés de certains des fils de M. Cardinal.



Le Soleil, Roland Marcoux

M. Cardinal indique que deux de ses trois fils et sa fille ne sont jamais revenus vivre avec lui depuis son divorce en 1973 et qu'il a appris

en même temps que les auditeurs de CHRC une grande partie des délits reprochés à deux de ses fils.

Contre le système

M. Cardinal s'élève aussi contre le système des tribunes téléphoniques et la méthode utilisée par les animateurs Arthur, Tardif et la station CHRC qui se situe à la frontière de la légalité pour mousser la popularité des animateurs et le développement de leurs affaires commerciales et publicitaires.

La poursuite note par ailleurs des éléments du contrat liant M. André Arthur et CHRC prévoyant le maintien de son salaire en cas d'empêchement et les modalités d'indemnisation en cas de condamnation pour diffamation. Ces conventions, jugées contraire à l'ordre public, démontrent selon la poursuite qu'il est spécifiquement prévu que les animateurs seront régulièrement poursuivis à cause de leur travail. On fait notamment mention de 13 poursuites contre M. Arthur et les Entreprises de la Capitale, propriétaire de la station CHRC.

Pour justifier la demande de dommages exemplaires, la poursuite indique que CHRC et ses animateurs utilisent des pratiques journalistiques à la frontière ou en dehors de la légalité qui se fondent sur la destruction de la réputation d'autrui et se nourrissent d'atteintes illégitimes à la dignité, à l'honneur et à la vie privée d'autres personnes. ◆

Transat 88

La tentative de sauvetage se poursuit dans la discrétion

◆ La Transat 88. Vogue... vogue... pas de Québec-Saint-Malo cet été? Dans les prochaines heures, d'ici demain midi, une tentative de sauvetage se poursuit dans la plus grande discrétion.

par Marcel COLLARD

Chacun a accepté de faire sa part depuis samedi matin quand le

maire Jean Pelletier, le député fédéral Michel Côté, le président de la Communauté urbaine de Québec, ainsi que MM. Roland Beaulieu, de Sports internationaux de Québec, et Jean-Paul Massey, de Voile internationale de Québec, ont convenu de faire un ultime effort pour sauver l'événement.

Selon leur entente, les personnes concernées feront une déclara-

tion publique seulement quand une décision finale aura été prise, soit l'annulation irrémédiable ou la relance de l'organisation de la course transatlantique.

En soirée, le 21 avril, le Club nautique du Vieux-Port, représentant également la compagnie Vieux-Port Yatching et Voiles Saintonge, avait offert sa collaboration à la condition que la ville de Québec ac-

cepte la responsabilité de l'événement et qu'un directeur bénévole, avec la compétence dans la gestion et l'organisation, prenne le gouvernement.

Or, la ville de Québec, par son maire M. Jean Pelletier, a décliné l'offre du Club nautique et lui proposa plutôt de s'adresser aux organismes existants.

Commentaire de Fortier

Appelé à commenter cette réaction du maire de Québec, M. Michel Fortier, président de Vieux-Port Yatching, a déclaré que l'intention de son groupe n'était pas de « tasser » quelqu'un.

« Nous avions cru qu'il n'y avait plus personne pour s'occuper de la Transat 88 », a-t-il expliqué. Dès ce moment, tous ceux qui s'étaient réunis sous l'égide du Club nautique pour former un groupe de relance ont repris leur liberté, en promettant toutefois d'être disponibles pour offrir les services prévus si « l'impossible redevenait possible ».

Enfin, ajoutons que le maire Pelletier a déclaré aux journalistes, hier soir, qu'il avait repris confiance dans le sauvetage, mais qu'il sera fixé de façon plus précise demain midi. Il s'est entretenu avec les organisateurs d'une éventuelle course qui partirait de New York si les démarches actuellement en cours devaient échouer et il doit les rappeler jeudi matin pour les informer du dénouement final en ce qui concerne sa ville. ◆

St-Malo prêt à se battre «contre vents et marées» pour que la course ait lieu

◆ (D'après PC et LE SOLEIL) — Après l'annonce de l'annulation de la course transatlantique Québec-Saint-Malo, dont le départ devait être donné le 21 août à Québec, le maire de la cité malouine, M. Marcel Planchet, a déclaré, hier, à la Presse canadienne, qu'il était prêt à se battre « contre vents et marées » pour que la course se déroule bien comme prévu.

M. Planchet a d'ailleurs indiqué qu'il allait très rapidement prendre contact avec le maire de Québec, M. Jean Pelletier, pour savoir dans quelle mesure ils pourraient ensemble « remettre le projet à flot ».

« Si le maire de Québec est lui aussi décidé de son côté à faire un

effort supplémentaire, nous en ferons de même, a précisé M. Planchet. La ville de Saint-Malo prend déjà en charge l'organisation de la course du côté français et verse 300,000 francs (environ \$66,000) à l'organisation, mais nous pourrions réexaminer la situation ».

Le premier magistrat de la cité de Jacques-Cartier a ainsi indiqué qu'il pourrait solliciter une aide nouvelle lors d'une prochaine réunion du conseil municipal et entreprendre des démarches auprès du conseil régional de la Bretagne pour obtenir un nouvel appui financier, « à condition toutefois, a insisté le maire, que les Québécois soient

prêts à consentir le même effort que nous ».

Planchet à Québec en mai

Comme son homologue de Saint-Malo, M. Pelletier tient aussi à ce lien entre les deux pays et surtout, à conserver de façon permanente cette course qui prépare bien celle de 1992, marquant le 500e anniversaire de l'arrivée de Christophe Colomb.

« À cette occasion, si nous voulons bénéficier de retombées touristiques, nous devons avoir quelque chose à offrir », selon M. Pelletier. Celui-ci a dit qu'il communiquera probablement aujourd'hui avec M. Planchet, dont il attend d'ailleurs la visite vers le 10 mai. ◆



Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve

Ma bicyclette et moi

Sylvain Denis et son vélo, c'est une histoire de fidélité. Chaque jour, travail ou congé, peu importe le temps, il fait le trajet Cap-Rouge-Québec. Pas par obligation : simplement pour tenir la forme. Notre photographe l'a croisé dimanche, sur le chemin Sainte-Foy. Sylvain pédalait sous la pluie, ce qui ne semblait pas l'embêter du tout. Il est bien équipé pour y faire face.

Selon une étude de scientifiques

Les pluies acides menacent les eaux de la côte atlantique

♦ WASHINGTON (AP, AFP) - Des scientifiques sont arrivés à la conclusion que les pluies acides comptent parmi les principaux polluants qui menacent la vie dans les eaux de la côte atlantique.

Une étude effectuée par le Fonds de défense de l'environnement dans la baie de Chesapeake, indique que les composés azotés polluant les eaux proviennent à 34 pour 100 des engrais utilisés dans les terres voisines, à 25 pour 100 des pluies

acides et à 23 pour 100 des déchets industriels et des ordures municipales, précise le rapport. Il ajoute que 154,000 tonnes de composés azotés sont déversés chaque année dans la baie.

Les pluies acides contribuent également à la pollution de la baie du Delaware, du détroit de Pimlico en Caroline du Nord, du détroit de Long Island et de la baie de New York, ajoute le rapport.

Selon le Fonds pour la défense de l'environnement, les composés azotés déversés dans les baies stimulent la croissance de certaines algues. Celles-ci consomment alors une plus grande part de l'oxygène contenu dans l'eau, freinant en conséquence le développement des autres plantes aquatiques et des animaux marins.

Les pluies acides font également chaque année des dégâts substantiels dans les forêts canadiennes et

Ottawa reproche à Washington de ne pas avoir tenu ses engagements de réduire les émissions polluantes de l'industrie.

Le rapport a été publié à la veille de l'arrivée en visite officielle à Washington du premier ministre canadien, Brian Mulroney. Le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Marlin Fitzwater, a confirmé, hier, que ce problème sera l'un des principaux sujets discutés demain par M. Mulroney lors de ses entretiens avec le président Ronald Reagan.

Plusieurs mouvements écologistes américains entendent pour leur part profiter de la visite du premier ministre canadien pour attirer l'attention de l'administration sur les dégâts causés par les pluies acides.



Le premier ministre Mulroney est interrogé par les journalistes, à sa sortie des Communes, hier.

Plus de 250 économistes appuient le libre-échange

♦ OTTAWA (PC) - Plus de 250 économistes canadiens se sont déclarés pour l'entente de libre-échange avec les États-Unis.

par Marie TISON

Les économistes, rattachés en grande majorité à des universités canadiennes, ont signé une pétition qu'une délégation a remise au chef du Parti libéral John Turner, au chef néo-démocrate Ed Broadbent, et surtout, au premier ministre Brian Mulroney.

M. Mulroney a chaleureusement accueilli la délégation et la pétition, et a tenu à inviter la presse parlementaire à assister à la remise du document.

« Je suis heureux que vous en soyez venus à cette conclusion, et non pas à une autre », a déclaré le premier ministre aux membres de la délégation, présidée par l'ancien ministre péquiste Rodrigue Tremblay, présentement professeur d'économie à l'Université de Montréal.

M. Mulroney a affirmé qu'il se servirait du document lors de ses discussions avec les Américains.

« Quand ils vont voir que vous avez endossé l'entente, ils vont insister pour la signer sur place », a-t-il ajouté en souriant.

Dans leur pétition, les économistes ont déclaré qu'après avoir

examiné le pour et le contre, ils en étaient arrivés à la conclusion que l'entente de libre-échange avec les États-Unis était dans l'intérêt des Canadiens.

Ils ont soutenu que l'entente constituait pour le Canada la « meilleure option possible dans un monde menacé par un protectionnisme croissant », parce qu'elle assurait l'accès des entreprises canadiennes au marché américain.

Prix

Les 251 économistes ont expliqué que l'entente allait stimuler les investissements au Canada, entraînant une élévation du niveau de vie des Canadiens, et qu'elle ferait baisser les prix pour les consommateurs, tout en augmentant la variété des produits.

Les économistes ont affirmé que le mécanisme bilatéral de règlement des différends commerciaux entre les deux pays représentait une amélioration sur la situation présente, en ce sens qu'il était plus objectif et moins sujet aux pressions politiques.

Enfin, ils ont soutenu que l'entente ne diminuait en rien la capacité du Canada à participer à une libéralisation commerciale multilatérale dans le cadre du GATT (Accord général sur les tarifs et le commerce).

Environ 40 pour 100 des économistes signataires provenaient de

l'Ontario, 30 pour 100, du Québec, 24 pour 100, de l'Ouest du pays, et le reste, des Maritimes.

M. Tremblay a soutenu que la prise de position des 250 signataires représentait assez fidèlement l'opinion de la majorité des économistes du pays. Il a cependant indiqué que plusieurs économistes pouvaient s'opposer au libre-échange.

L'ancien ministre québécois a admis que l'entente négociée par le gouvernement conservateur n'était pas parfaite, et que les économistes s'étaient bornés à prendre position à partir d'arguments d'ordre essentiellement économiques.

M. Tremblay a expliqué que les économistes canadiens étudiaient la question d'une libéralisation des échanges commerciaux depuis des décennies.

Un autre économiste membre de la délégation, M. André Raynaud, également de l'Université de Montréal, a rappelé que déjà en 1975, le Conseil économique du Canada, dont il assumait alors la présidence, avait complété une étude sur la politique commerciale canadienne.

La seule politique logique pour un petit pays est d'être libre-échangiste, a-t-il soutenu. Il a ajouté que si le Canada ne faisait pas le saut, il risquerait de voir le niveau de vie de ses habitants décliner relativement à celui des Américains.

Pluies acides: Mulroney tient Trudeau en partie responsable de l'attitude de Ronald Reagan

♦ OTTAWA (PC) - Le premier ministre Brian Mulroney a accusé son prédécesseur Pierre Trudeau, hier, aux Communes, d'être partiellement responsable de la difficulté qu'il éprouve actuellement à convaincre le président Ronald Reagan de conclure un accord sur la réduction des pluies acides.

« J'ai peut-être tort, a déclaré M. Mulroney, mais j'ai parcouru le dernier discours prononcé par un premier ministre du Canada au Congrès américain et les mots 'pluies acides' ne s'y trouvent pas. »

Dans son allocution au Congrès, en 1977, M. Trudeau a tout spécialement parlé de la menace à l'unité canadienne posée par l'élection du Parti québécois, un an plus tôt. M. Reagan est devenu président en 1981.

MM. Reagan et Mulroney tiennent depuis quelques années un sommet annuel, où ils discutent de sujets variés intéressant les deux pays. À Washington, demain, M. Mulroney deviendra le deuxième

premier ministre canadien à s'adresser au Congrès.

En plus des pluies acides, il sera question de libre-échange, de défense, de relations Est-Ouest et de l'Amérique centrale.

M. Mulroney a admis, hier, que les chances de faire avancer quel que peu le dossier des pluies acides sont « tout simplement minimales », avant l'élection d'un nouveau président aux États-Unis, en janvier prochain.

Ecologiste

Le premier ministre a qualifié de trompeur, d'un autre côté, la déclaration d'un écologiste américain, voulant que le gouvernement Mulroney ait moins fait que son prédécesseur pour convaincre les États-Unis de réduire les émanations qui causent les pluies acides.

« Je peux comprendre la frustration de ces groupes de pression des États-Unis, a répliqué M. Mulroney, qui n'ont réussi ni à convaincre l'administration, ni à convaincre leurs propres législateurs. »

Mulroney a tenu Trudeau en partie responsable du blâme, lorsque la question des pluies acides a été soulevée brièvement aux Communes, et un peu plus tard, avec des journalistes.

C'était la deuxième fois en une semaine que Mulroney s'en prenait à l'ancien premier ministre, soit directement ou indirectement, au sujet de problèmes auxquels il doit maintenant faire face.

Mardi dernier, répondant à des questions sur la controverse entourant les droits des francophones de la Saskatchewan, M. Mulroney avait déploré que les minorités linguistiques aient été laissées de côté quand le gouvernement Trudeau a rapatrié et amendé la constitution, avec le consentement de neuf provinces, en 1982.

Le premier ministre n'en a pas moins promis de continuer à exercer des pressions auprès de M. Reagan et du Congrès pour réduire les émanations, qui « détruisent aveuglément l'environnement au Canada et aux États-Unis ».

DU QUÉBEC AU RESTE DU PAYS.

Avec ses partenaires, les Lignes aériennes Canadien International desservent non seulement plus de villes au Québec, mais offrent aussi plus de destinations au Canada que toute autre ligne aérienne... Plus de 140 destinations, soit près de 40% de plus que notre principal concurrent. Mais il n'y a pas que les chiffres.

Nous voulons aller encore plus loin sur chaque vol... Que ce soit de Gaspé à Calgary ou de Val-d'Or à Vancouver, nos employés mettent tout en oeuvre pour vous offrir un service, un confort et une cuisine de classe vraiment internationale. Nous voulons penser au moindre détail.

En fait, peu importe jusqu'où vous désirez aller, Canadien va plus loin.

Canadien va plus loin

Renvoi aux Communes de l'Accord du lac Meech

Turner se réjouit de la décision du Sénat

♦ OTTAWA (PC) - Le leader libéral John Turner est « plutôt satisfait que le Sénat, en proposant les mêmes amendements que nous aux Communes (sur l'Accord du lac Meech), ait pris une position raisonnable ».

Il l'a exprimé, hier, aux journalistes, en soulignant que « cela montre que le parti et les parlementaires sont solidaires sur cette question très importante ».

Bien plus, M. Turner s'est réjoui de voir l'accord soumis une fois de plus à l'approbation des Com-

munes, la semaine prochaine, parce que cela va lui permettre « de dire au Québec que, malgré ses failles, l'Accord du lac Meech est bon pour le pays ».

Le leader libéral a reconnu, cependant, qu'il lui restait beaucoup de travail à faire pour convaincre tous ses députés de partager son opinion.

L'un d'eux, M. John Nunziata, de Toronto, a émis l'espoir, la semaine dernière, que M. Turner reconsidère sa position sur l'Accord du lac Meech.

Deux députés de l'Ontario, qui avaient voté en faveur de l'Accord, ont annoncé leur décision de voter contre cette fois-ci. Ce sont MM. Len Hopkins et Doug Frith.

Six autres, qui ont voté favorablement, n'osent plus, maintenant, dire qu'ils vont faire de même. Ce sont M. Lloyd Axworthy, de Winnipeg; M. Roland de Corneille et M. Aileen Nicholson, de Toronto; M. Jacques Guibault, Mme Lucie Pepin et M. Marcel Prud'homme, de Montréal. ●

Ed Broadbent réitère son appui à la Loi 101

♦ (PC) - Le chef du Nouveau Parti démocratique Ed Broadbent se dit favorable à la Loi 101 sur la langue française.

« Nous donnons notre appui à cette loi dont l'objectif est désirable. Mais ce n'est pas à nous de juger de sa constitutionnalité, c'est à la Cour suprême », a expliqué hier M. Broadbent, alors qu'il complétait une tournée pré-électorale dans la région de Québec.

Le chef néo-démocrate participait à CHRC à une émission radiophonique animée par l'ex-ministre québécois Jean-François Bertrand. « Notre position sur la Loi 101 est très claire et elle le demeurera même après le jugement de la Cour suprême », a dit M. Broadbent.

Le chef néo-démocrate est cependant demeuré prudent sur le jugement que la Cour suprême doit rendre prochainement sur la validité du chapitre de la Loi 101 qui porte sur la langue d'affichage.

Interrogé par ailleurs sur ses chances de devenir le prochain premier ministre du Canada, M. Broad-

bent a soutenu qu'elles étaient excellentes.

Les Canadiens aimaient beaucoup le NPD, mais le gardaient dans l'Opposition. Ça change de plus en plus, a soutenu M. Broadbent.

L'enthousiasme du chef néo-démocrate ne semblait pas partagé par ses auditeurs, toutefois : l'animateur Jean-François Bertrand a invité les gens à dire quelles étaient les chances de M. Broadbent de devenir le futur premier ministre du Canada. Seulement 30 pour 100 de la centaine d'auditeurs qui ont téléphoné à la station radiophonique ont concédé quelque possibilité que M. Broadbent réalise cet objectif. **Présent au Québec**

Malgré tout, le chef néo-démocrate a signalé que « pour la première fois, le NPD a une présence forte au Québec ».

Il a signalé que les sondages sont stables depuis deux ans : ils affirment que le NPD recueillera de 30 à 40 pour 100 des suffrages au Québec, alors que traditionnellement cette formation politique n'aurait

L'ambassadeur de France est rentré à Ottawa

♦ OTTAWA (AFP) - L'ambassadeur de France au Canada, M. Philippe Husson, qui avait été rappelé en consultation à Paris le 17 avril, en pleine « guerre de la morue » entre les deux pays, est rentré dimanche dans la capitale canadienne.

L'entente-recours à un médiateur - à laquelle sont parvenus le 21 avril les négociateurs français et canadiens pour tenter de régler le problème des quotas de pêche français

au large de l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon a été considérée par le gouvernement « comme un élément favorable à mon retour », a déclaré à l'AFP M. Husson.

Ce dernier avait été rappelé à Paris alors que 21 Saint-Pierrais, dont quatre personnalités politiques locales, étaient détenus en prison à Saint-Jean de Terre-Neuve depuis le 15 avril, à la suite de l'arraisonnement de leur chalutier, le *Croix de Lorraine*, venu pêcher illégalement dans les eaux canadiennes. ●



V'nez faire un tour en ACADiE

Depuis Champlain nous y sommes
Fiers de l'être, nous y restons
Une histoire, un peuple, la mer
L'Acadie... Un pays qui enchante

Le Nouveau-Brunswick

1-800-561-0123

Tourisme Nouveau-Brunswick, C.P. 12345, Fredericton, Nouveau-Brunswick E3B 5C3

Les 3 jours de
L'HIPPOPOSSIBLE ASSIETTE
Les lundi, mardi et mercredi de chaque semaine de 17h00 à 22h00

10 CUISSES de GRENOUILLE SUR LIT DE RIZ 7⁹⁵

8 LANGOUSTINES SUR LIT DE RIZ 8⁹⁵

MENU DU JOUR Soupe, dessert et café inclus 3^{25\$} plus

PLACE BOURG-ROYAL
1010, 80e Rue est
Charlesbourg
628-4472

D'AVRIL À NOVEMBRE



CUISINE DISTINCTIVE
LE SAINT AMOUR

PAVILLON-TERRASSE (LE JARDIN DU SAINT-AMOUR)

Nous avons recréé, pour votre plaisir, l'ambiance d'un jardin paisible en même temps que le confort d'une salle à manger moderne. Grâce à un toit rétractable, vous pouvez dîner, d'avril à novembre, beau temps mauvais temps, d'une cuisine gastronomique dans une atmosphère estivale.

BENVENUE À NOTRE TABLE
RESTAURANT ET PAVILLON-TERRASSE LE SAINT-AMOUR
44, rue Saint-Jacques, Québec
RÉSERVATION ET INFORMATION
(418) 694-9209 • 694-9667
SERVICE VALET PARKING

Dr René Marchand et Associés



Optométristes

Place Laurier, Sainte-Foy
G1V 2L8

SOINS VISUELS COMPLETS

- Examen approfondi de votre vision
- Choix de montures
- Choix de verres traditionnels et industriels
- Verres de contact
- Orthoptique
- Conseils en matière de prévention oculovisuelle
- Loupes, etc.

653-8486

RAPPEL CONFÉRENCE GRATUITE

LE SOLAIRE PASSIF DANS LA CONSTRUCTION

Par M. Christian Ouellet, architecte
Le mercredi 27 avril à 18h00
à l'Amphithéâtre du Complexe G
(entrée du 1035, de la Chevrotière)
Pour info: (514) 843-6417

Centre Vision

QUÉBEC • CHARLESBOURG • STE-FOY
CHARNY • ST-ROMUALD • LEVIS

Dr J.-Yves Dionne, O.D. M.A.
Dr Jacques Sévigny, O.D.
Dr Mireille Barras, O.D.

Centre médical, St-Romuald, 2, Montford **839-0617**
Place Charny, 1900, 9e Avenue **832-0104**

OPTOMÉTRISTES

EXAMENS DE LA VUE - VERRES DE CONTACT - LUNETTES



FLEUR DE LOTUS

La Fleur et le Bali-Lotus remercient leur très aimable clientèle et l'invitent à venir goûter leurs

SPÉCIAUX DES MARDI ET MERCREDI SOIRS
SPÉCIAUX FRUITS DE MER

REPAS COMPLET À 14⁹⁵
Comprendant
Suprême de crabe ou Soupe au choix
Poulet à l'impériale
Plats au choix
Riz
Dessert
Thé ou jus de fruit au café

● Spéciaux du midi à partir de 5⁹⁵

APPORTEZ VOTRE VIN

BALI LOTUS Centre d'achats de la Colline 3185, chemin Sainte-Foy Tél.: 656-6667 (Fermé le lundi)	FLEUR DE LOTUS 50, Côte de la Fabrique Québec Tél.: 692-4286 (Ouvert 7 jours)
---	--



DECOUPEZ un patron puis, fuyez en Omnibus.

C'EST LA SEMAINE DES SECRÉTAIRES

Pour vous souhaiter la bienvenue, l'Omnibus vous offre du supplémentaire payé. (Ça vous changera)

RÉSERVATIONS À: 658-4303

L'OMNIBUS

Restaurant
2800, boulevard Laurier, Sainte-Foy

Cette semaine, les secrétaires y sont en conférence.

BROCHETTE DE FILET MIGNON	10,10 ^{\$}
DE PÉTONCLES	11,11 ^{\$}

incluant bar à soupe, bar à dessert, thé ou café.

BONJOUR!

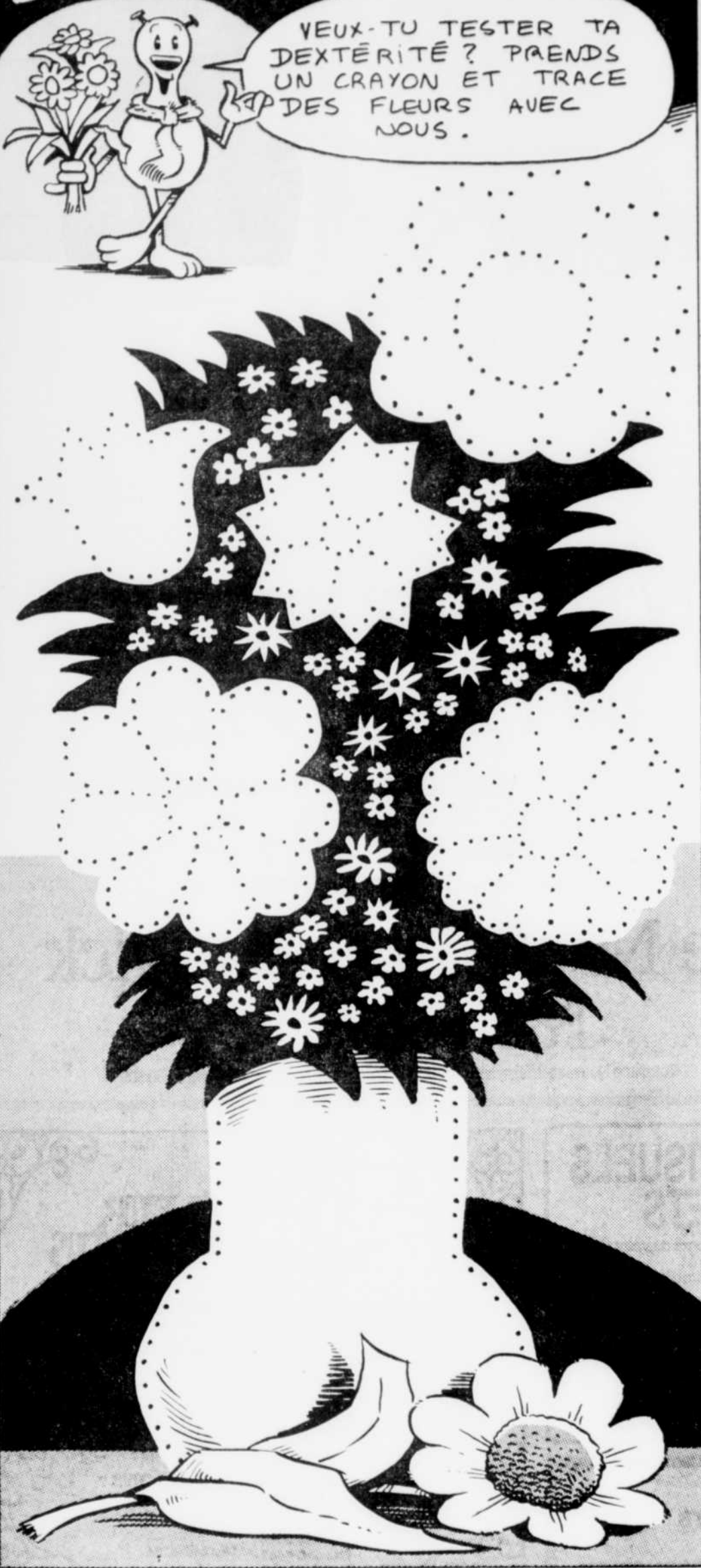
CRAYONS DE SOLEIL



LES JEUX DE BÉDÉBULLE

André-Philippe CÔTE
Mira Falardeau

DESSIN À COMPLÉTER



AU PIED DU GRAND TOTEM (Du magazine SAFARIR)



POUR LE MEILLEUR ET POUR LE PIRE



LES PIERRAFEU



LES JUNGLES



HAGAR L'HORRIBLE



BLONDINETTE



BOTTINE



PEANUTS



GUINNESS

MOT DU JOUR

Confusion

Il faut mettre un « s » à fouillis alors qu'il n'y en a pas dans le mot bouilli. Ce sont là des caprices de la langue française. Ne perdez pas de temps à chercher des explications que vous ne trouverez peut-être jamais!
Pierre BELLEAU

ADELBERT

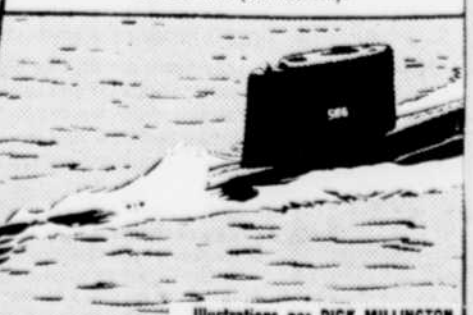


La première femme à avoir réussi le tour du monde à la voile en solitaire est Naomi James (N.-Z.-G.-B.). Son périple à bord du sloop «Express Crusader» s'est terminé le 8 juin 1978, à Dartmouth (Angleterre) et a duré 266 jours et 19 heures.



En 1983, le navigateur aveugle Hank Dekker (E.-U.) a traversé le Pacifique à bord du «Dark Star» en utilisant des cartes nautiques en braille, un compas et un loran. Parti de San Francisco, il a mis 23 jours pour atteindre Honolulu.

Le premier sous-marin à avoir fait le tour du monde immergé est le «Triton» de la marine américaine. Sous les ordres du capitaine Edward L. Beach, l'équipage du «Triton» a quitté New London (Connecticut) le 16 février 1960 et était de retour le 10 mai, après avoir parcouru 49 422 km (30 708 mi).



Illustrations par DICK MILLINGTON

Air Canada aurait retardé l'annonce d'un contrat à Canadair

Le gouvernement a manipulé l'électorat manitobain, affirme l'Opposition

♦ OTTAWA (PC) - Libéraux et néo-démocrates ont accusé, hier, le gouvernement fédéral de manipuler l'électorat manitobain, qui se rend aux urnes aujourd'hui, et de vouloir lui faire revivre « le cauchemar des CF-18 ».

par Guy TAILLEFER

Selon des informations qui ont circulé en fin de semaine au Manitoba, Air Canada aurait décidé depuis plus de trois semaines de se doter d'avions Airbus et d'en confier l'en-

tretien à Canadair, à Montréal, plutôt qu'à Bristol Aerospace.

Soumise à des pressions politiques, la société d'Etat aurait accepté de retarder l'annonce de sa décision. Aux Communes, le chef libéral John Turner a repris ces informations à son compte et reproché au gouvernement d'être intervenu auprès d'Air Canada, à la demande du chef conservateur manitobain Gary Filmon, afin que la société d'Etat attende l'issue des élections manitobaines avant de rendre publique sa décision.

Cette initiative était destinée, soupçonne M. Turner, à ne pas compromettre les chances de succès électoraux de M. Filmon, que tous les sondages donnent gagnants.

Les conservateurs, a dit M. Turner, « veulent tromper la population manitobaine comme ils l'ont trompée au sujet des CF-18 ». L'Ouest canadien s'est senti trahi il y a deux ans lorsque le gouvernement Mulroney a annoncé que l'entretien de ses nouveaux avions chasseurs serait confié à Canadair, même si Bristol avait présenté une meilleure soumission.

Pour le député libéral Brian Tobin, le gouvernement s'apprête à faire revivre à l'Ouest « le cauchemar des CF-18 ».

Acculé au pied du mur, le vice-premier ministre Don Mazankowski a contre-attaqué en accusant M. Turner de « poser un dernier geste de désespoir » dans le but de donner un coup de pouce politique à la leader libérale du Manitoba, Mme Sharon Carstairs, dont le parti pourrait former l'opposition officielle dans la prochaine législature.

M. Mazankowski s'est pour le reste borné à répéter que la décision d'Air Canada d'acheter ou non des Airbus appartenait entièrement à la société d'Etat. Le gouvernement, a-

t-il dit, n'a pas à intervenir.

À l'extérieur de la Chambre, le premier ministre Brian Mulroney a laissé entendre que l'opposition que cherchaient à créer les libéraux entre le Québec et le Manitoba sur cette question risquait de nuire à leur crédibilité. « Les Québécois, a dit le premier ministre, devraient se poser certaines questions » au sujet du Parti libéral.

Un député néo-démocrate de l'Ouest, M. Les Benjamin, a indiqué de son côté avoir appris d'un représentant de Boeing à Seattle, dans l'Etat de Washington, que l'entreprise avait retiré le 30 mars dernier son offre de vente d'avions à Air Canada. Il a demandé à M. Mazankowski, mais en vain, de donner l'assurance que Winnipeg recevrait sa juste part des contrats d'entretien des nouveaux avions.

Plus tôt ce mois-ci, Air Canada affirmait être toujours en négociations avec Boeing, Airbus et McDonnell Douglas dans le but de renouveler sa flotte vieillissante de Boeing 727.

Privatisation

Les libéraux se sont aussi attachés au gouvernement pour ne pas avoir donné, dans le plan de privatisation d'Air Canada annoncé il y a deux semaines, la garantie législative que le centre d'entretien arien

de Winnipeg ne souffrirait pas de la vente de la société d'Etat.

Selon le député libéral Lloyd Axworthy, qui représente la circonscription de Winnipeg-Fort Garry, cette absence de garantie couvrait des coupures de postes à Winnipeg. Il trouve suspect que le gouvernement ne se soit pas engagé à protéger spécifiquement le centre d'entretien de Winnipeg dans la loi sur la privatisation de la société d'Etat, alors que Montréal recevra l'assurance législative que le siège social d'Air Canada y demeurera.

Rejetant les critiques de l'opposition, M. Mazankowski a soutenu au contraire s'être clairement engagé il y a deux semaines à faire en sorte que les installations de Winnipeg soient maintenues et « demeurent partie intégrante des activités d'Air Canada ».

Il a promis que ces installations bénéficieraient de garanties législatives dans la loi qui sera éventuellement déposée aux Communes, même si elles n'ont pas été annoncées le 12 avril dernier au moment où le plan de privatisation d'Air Canada était rendu public.

M. Axworthy a immédiatement vu une volte-face de la part de M. Mazankowski, qualifiant la nouvelle position du vice-premier ministre de « double pirouette arrière ».



Le vice-premier ministre Don Mazankowski soutient que la décision d'Air Canada d'acheter ou non des Airbus appartenait entièrement à la société d'Etat. Le gouvernement, a-t-il dit, n'a pas à intervenir.



Le leader néo-démocrate Gary Doer: un homme résigné.

L'optimisme règne chez les tories au Manitoba

♦ WINNIPEG (PC) - Il flottait comme un parfum de victoire, hier, à bord de l'autobus de la campagne électorale du leader conservateur Gary Filmon. Encouragés par la femme du leader tory, Janice Filmon, tous les passagers chantaient et tapaient des mains aux accents entraînants de la chanson-thème de la campagne électorale conservatrice.

M. Filmon effectuait hier une rapide tournée de dernière minute avant l'élection d'aujourd'hui au Manitoba.

Depuis le début de la campagne, il y a 49 jours, les sondages d'opinion ont continuellement donné les conservateurs gagnants, laissant prévoir un gouvernement tory majoritaire.

Le leader conservateur paraissait soulagé, à l'issue d'une campagne soigneusement menée au cours de laquelle il a réussi à éviter tout impair majeur. Mais il refusait d'admettre que la victoire lui était acquise.

Chez le leader néo-démocrate Gary Doer, en revanche, l'humeur semblait plutôt à la résignation. M. Doer s'est rendu hier aux locaux du Nouveau Parti démocratique de trois circonscriptions du nord de Winnipeg qui sont considérées comme des châteaux-forts du NPD, afin d'inciter les travailleurs d'élection à s'assurer que les partisans néo-démocrates se rendent aux isolements déposer leur bulletin de vote.

« Il ne reste plus grand chose à faire », s'est contenté de dire le chef du parti que tous les sondages placent loin derrière les conservateurs et les libéraux.

Dans une mise en garde adressée à ses militants, il a prédit que la province serait gouvernée par le caucus « le plus à droite de tout le Canada » si les conservateurs sont élus, enjoignant son auditoire de se méfier de l'image inoffensive que projette M. Filmon dans ses messages publicitaires à la télévision.

M. Doer a succédé à M. Howard Pawley comme premier ministre, à l'issue d'un congrès d'investiture au résultat serré, il y a à peine trois semaines. M. Pawley a annoncé qu'il quittait la direction du parti au lendemain de la défaite de son gouvernement sur une motion de défiance à la législature, motion qui entraînait le déclenchement des élections du 26 avril.

Pendant ce temps, la libérale Sharon Carstairs maintenait jusqu'à la fin son rythme effréné, visitant une dernière fois au pas de charge chacune des organisations libérales des 29 circonscriptions de Winnipeg.

L'inépuisable Mme Castairs, qui fête aujourd'hui même son 46e anniversaire, peut se targuer d'avoir par ses efforts réussi à tirer les libéraux manitobains du néant politique. Hier, elle s'est permis de prédire que le parti effectuerait sa meilleure performance en 20 ans.

ARGENTERIE CHAUDRONS
REPARATION - POLISSAGE
• Miroir • Cuivre • Etamage
HC HÔPITAL DE CHAUDRONS
QUÉBEC ENR. 687-2559

MAZDA CÉLÈBRE SES 20 ANS AU CANADA AVEC
SIX BONNES FAÇONS D'ÉCONOMISER!
POUR UN TEMPS LIMITÉ, LA QUALITÉ MAZDA VOUS EST OFFERTE AVEC DES RABAIS SUBSTANTIELS.

L'OFFRE SE POURSUIT JUSQU'AU 3 MAI!

- BOITE AUTOMATIQUE GRATUITE AVEC LA MAZDA 323*
- BOITE AUTOMATIQUE GRATUITE AVEC LA MAZDA 626
- BOITE AUTOMATIQUE GRATUITE AVEC LA MAZDA MX-6
- BOITE AUTOMATIQUE GRATUITE AVEC LA MAZDA 929
- BOITE AUTOMATIQUE GRATUITE AVEC LA MAZDA RX-7*
- AU MOINS 750 \$ DE RABAIS AVEC LES CAMIONNETTES MAZDA
(SUR LE PRIX SUGGÉRÉ PAR LE FABRICANT, SAUF SE-5.)

ET TOUJOURS LA MEILLEURE GARANTIE DE L'INDUSTRIE!
CETTE OFFRE NE DURE QU'UN TEMPS LIMITÉ. VOYEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE MAZDA DES AUJOURD'HUI.



<p>Québec Chatel Automobiles Ltée 1350, Bouvier 628-6336</p>	<p>Matane Garage Marcel Villeneuve Inc. 1780, rue du Phare ouest 562-0245</p>	<p>St-Foy Jacques Girard Automobiles Inc. 656, rue Graham-Bell 687-0753</p>	<p>Pintendre A. Lachance Automobile Inc. 529, Route Kennedy 837-8897</p>	<p>Thetford-Mines Centre de l'Auto Amiante Inc. 410 boul. Smith sud 338-4694</p>	<p>St-Georges-de-Beauce Automobiles Sittelle 15300, boul. Lacroix 228-4815</p>
<p>Québec Rendez-Vous Mazda 1615, boul. Henri-Bourassa 529-8551</p>	<p>Rimouski Automobiles R.P. Inc. 455, boul. Ste-Anne Pointe-au-Père 724-7888</p>	<p>Petit Pabos Automobiles Pabos Inc. C.P. 100, Route 132 385-3031</p>	<p>Plessisville Maurice Côté Automobiles Inc. 637, rue St-Louis 362-7324</p>	<p>St-Patrice-de-Beauvoir Automobiles M. Blais 462, rue Principale 596-2322</p>	<p>Rivière-du-Loup Voyer Automobile Inc. 161, Fraser 862-3263</p>

LES FAITS DIVERS

Enquête sur des agents de la police de Lauzon Les travaux sont ajournés ...pour la huitième fois

La saga judiciaire entourant une enquête que la Commission de police du Québec essaie de tenir concernant la conduite de deux sergents et de quatre agents du service de police de Lauzon accusés par deux citoyens de cette ville d'avoir fait preuve de harcèlement à de nombreuses reprises entre mars 1983 et décembre 1985 a connu, hier, un autre épisode, alors que les travaux ont été ajournés pour la huitième fois.

par Michel TRUCHON

Cette nouvelle remise fait suite aux procédures entreprises par l'avocat Serge Gagné, de la Fédération des policiers du Québec, qui représente les requérants et qui demande à la cour supérieure d'ordonner à la

Commission de police de cesser toutes les procédures dans cette affaire.

Dans sa requête, Me Gagné souligne notamment que certains des événements mentionnés par les plaignants, Pierre Théberge et Marcelle Leclerc, manquent de précision quant aux dates ou aux faits, que dans bien des cas ils sont frivoles, « d'une frivolité dépassant l'entendement (...) et confinant à l'absurde ».

L'avocat des policiers ajoute que le processus d'enquête de la Commission de police est de nature quasi judiciaire et expose les requérants à des blâmes, recommandations et sanctions, en plus des préjudices inhérents au caractère public et à la couverture assidue des en-

quêtes par les médias, ce qui risque d'avoir des conséquences sérieuses sur l'avenir, la réputation et la carrière des policiers pointés du doigt.

Les commissaires, Fernand Côté et Réjean Breault, ont fait savoir, hier, qu'ils retenaient 13 des 19 événements mentionnés par le couple Théberge-Leclerc, pour les fins de l'enquête.

Les policiers visés sont les sergents André Lagueur, André Samson et les agents Richard Desjardins, Jean Delisle, Jean-Pierre Guay et Fabien Ménard.

Dans tous les cas, les plaignants dénoncent le harcèlement dont ils auraient fait l'objet de la part des policiers de Lauzon, le tout commençant le 26 mars 1983, lors du dépôt d'une plainte.

Par la suite, les plaignants soutiennent que certains policiers ont soit utilisé un langage injurieux ou les ont suivis inutilement. Dans certains cas, selon le couple, il s'agissait de gestes et d'attitudes: un policier qui se moquait d'eux en leur faisant la grimace, des regards rieurs, un refus de divulgation d'un test d'ivresse.

Voici deux exemples d'incidents décrits par l'avocat des intimes comme « frivoles »:

- Pierre Théberge se plaint qu'alors qu'il s'affairait à gonfler un pneu de sa voiture, un policier qui faisait le plein de la voiture de patrouille à la station-service l'aurait regardé de telle manière que le plaignant y voit du harcèlement;

- Il déplore également qu'à une autre occasion où il faisait le plein d'essence, deux policiers sont passés à quelques pieds de lui et l'ont fixé du regard, lui et son amie.

Jusqu'à maintenant, cette affaire qui mobilise au moins trois avocats, en plus des commissaires, des enquêteurs et du personnel clérical, outre les témoins qui sont assignés à chaque audience, a connu huit remises, la plus récente prononcée hier après-midi.

Le dossier a fait l'objet de deux ordonnances d'enquête: la première a été annulée à la suite de la décision de la cour supérieure concernant le quorum dans l'histoire de Sainte-Foy et l'autre prononcée par voie de résolution, est contestée devant le même tribunal.

Malgré tout, la Commission de police entendra sans doute un petit bout de l'histoire, étant donné qu'il y a un autre dossier devant l'organisme, celui-là n'étant pas encore contesté. Il concerne quatre événements du même genre, présumément survenus en 1987 et qui devaient faire l'objet d'une autre enquête aujourd'hui.

Curés accusés d'agression sexuelle

(LE SOLEIL-PC) - Sept chefs d'accusation d'agression sexuelle simple ont été portés, hier, contre l'abbé Delvida Leblanc, âgé de 53 ans, qui était curé de Carleton, en Gaspésie.

L'accusé a comparu devant le juge Jean Bécu au palais de justice de New-Carlisle et son procès a été fixé au 7 juin. À la requête de Me Donatien Grenier, avocat de la défense, la comparution s'est déroulée sous une ordonnance de non-publication et l'accusé a pu recouvrer sa liberté provisoire sous un cautionnement pourvu de plusieurs conditions.

Selon les dénonciations autorisées par Me Robert Levesque, procureur de la Couronne à New-Carlisle, les délits se sont déroulés en décembre 1987 sur des fillettes dont l'âge varie de 10 à 12 ans. LE SOLEIL a appris qu'il s'agissait de simples attouchements, ce qui se traduit par des accusations d'agression sexuelle simple.

Les travailleurs sociaux de Chandler avaient reçu des plaintes à ce sujet en février dernier et, après enquête, ils transmettaient le dossier à la Sûreté du Québec, un mois plus tard.

14 accusations

Un curé à la retraite de 80 ans a par ailleurs comparu en Cour provinciale de Colombie-Britannique, hier, sous 14 accusations d'agressions sexuelles contre des fillettes de huit à 13 ans.

Sa cause a été remise au 8 juin. Les incidents reprochés à Mgr John Monaghan se seraient produits dans des hôpitaux et des maisons privées de Nelson, entre 1959 et 1987.

Mgr Monaghan a été curé de la cathédrale de Marie-Immaculée, de 1952 à 1971, et il a enseigné à l'école élémentaire St. Joseph. Depuis sa retraite, Mgr Monaghan s'occupe de petites paroisses à Salmon, South Slokan, Ymir et Slokan.

Un Lévisien soupçonné d'avoir causé des méfaits à St-Michel de Bellechasse

Un Lévisien de 22 ans est soupçonné d'avoir causé des méfaits à plusieurs endroits de Saint-Michel de Bellechasse, hier matin, et il doit être mis en accusation, aujourd'hui, au palais de justice de Montmagny.

par Lucien LATULIPE

Selon la Sûreté du Québec, le suspect s'est rendu à Saint-Michel avec une camionnette volée à Lévis, dimanche soir, et il s'est blessé à une main en fracassant une vitre de la bibliothèque municipale pour tenter de s'y introduire.

Le système d'alarme s'est dé-

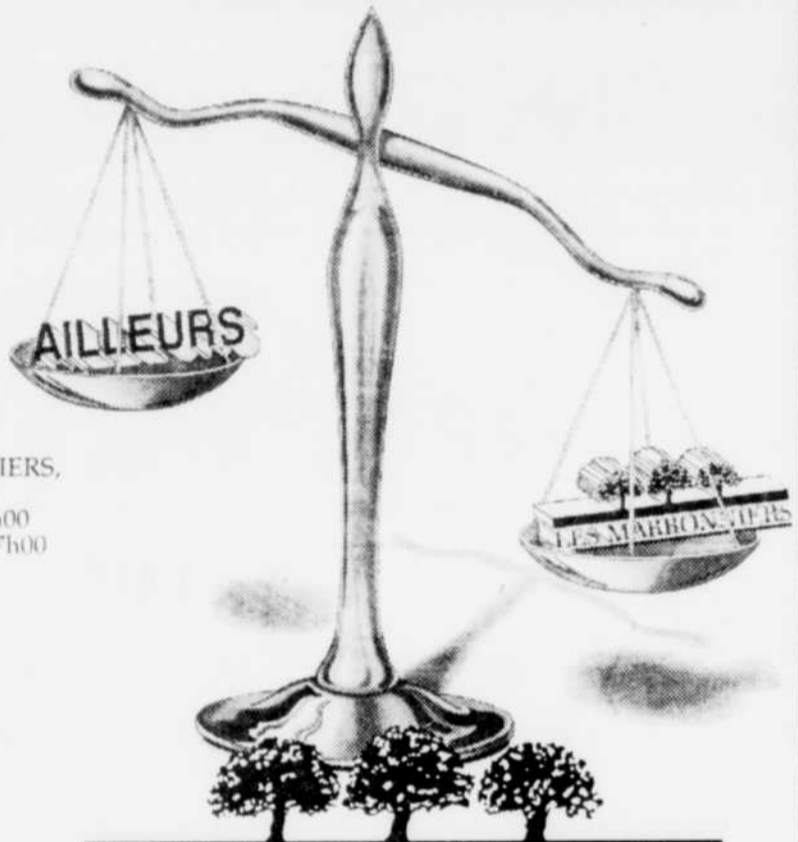
clenché vers 1h et le jeune homme s'est rendu ensuite à l'industrie Ruelland, située en face de la bibliothèque, où il a également tenté de s'introduire par effraction. Il devait finalement réussir à pénétrer dans le club Le Bouleau, sur la route 132 ouest à Saint-Michel, vers 3h35, où il s'est emparé d'un sac contenant \$100 en monnaie. L'argent a toutefois été trouvé dans la cour du club par les policiers qui ont répondu à l'alerte.

Poursuivant ses pérégrinations, le jeune Lévisien s'est enlisé en bordure de la route. Il s'est alors introduit dans un petit garage situé près de l'entrée 25 à Saint-Michel pour s'emparer de plaques en métal de traction, mais il ne devait pas réussir à dégrader son véhicule.

Ne se laissant pas décourager pour autant, le suspect a voulu poursuivre sa route avec l'auto d'un particulier. Il a réussi à mettre le véhicule en marche, mais le moteur devait caler et il n'a pu le faire redémarrer.

Enfin le jeune homme devait se résoudre à faire de l'auto-stop pour regagner Lévis et c'est à bord d'une auto dans laquelle il venait de monter que les agents du poste de la SQ de Montmagny lui ont mis la main au collet. Il était 5 h du matin.

Visitez et comparez!
Beaucoup plus qu'un appartement...
...un environnement!



LES MARRONNIERS

LA BELLE VIE POUR LE BEL ÂGE

Pour les aînés, rien ne vaut LES MARRONNIERS. Nos immeubles, qui offrent les plus hauts standards de sécurité, sont en plus, voisins de l'Hôpital Laval à Ste-Foy et de l'Hôtel-Dieu à Lévis. Et LES MARRONNIERS, c'est beaucoup plus que de beaux appartements... c'est également un environnement paisible, des activités multiples, une gamme de services personnalisés...

Venez visiter LES MARRONNIERS, nos prix sont très abordables. Lundi au vendredi, 9h00 à 19 h00 Samedi et dimanche, 10h00 à 17h00

LE GROUPE
PARÉ

Ste-Foy
825, rue Arthur-Rousseau
(Voisin de l'Hôpital Laval)
Ste-Foy G3V 4S6
(418) 651-4807

Lévis
22, rue Charles-Édouard
(voisin de l'Hôpital Hôtel-Dieu)
Lévis G6V 8E9
(418) 835-3765

AU QUÉBEC, ON S'ENGAGE

CET ÉTÉ, JOIGNEZ-VOUS À L'ÉQUIPE DU PLACEMENT ÉTUDIANT DU QUÉBEC

Pour assurer au Québec une position de force dans l'avenir, il faut pouvoir compter sur une relève forte. Employeurs, il est temps de s'unir à nouveau et de contribuer à notre façon à l'avenir du Québec. Continuons l'effort entrepris avec tant de succès l'an dernier dans le cadre de la campagne *Place à la relève* en appuyant ensemble nos étudiants et étudiantes. Avec un emploi d'été, nous leur apportons un appui financier et une expérience pratique d'une grande valeur.

Dans chaque région on tentera de dépasser les résultats de l'an dernier. Participez à l'initiative *Releve 88* en faisant part de toute possibilité d'embauche aux membres de l'équipe du Placement étudiant à la direction du ministère de l'Industrie et du Commerce de votre région. Ils vous enverront des étudiants qui veulent réussir!

INITIATIVE RELEVÉ 88

PLACEMENT ÉTUDIANT DU QUÉBEC 1-800-463-2355 (QUÉBEC: 643-6965)

Gouvernement du Québec
Ministre délégué aux PME
Placement étudiant du Québec

Québec

AVEC UN FINANCEMENT À 3,9%*, CES VOITURES DES PLUS POPULAIRES VOUS EN DONNENT ENCORE PLUS POUR VOTRE ARGENT!

Obtenez un financement à 3,9%
plus un climatiseur sans supplément.†
Faites votre choix!

FORD
TEMPO

FORD
TAURUS

MERCURY
TOPAZ

MERCURY
SABLE

Obtenez un financement à 3,9%
plus de l'équipement sans supplément.†
À vous de choisir!

FORD
ESCORT

Recevez une radio AM/FM stereo
electronique sans supplément.

FORD
MUSTANG

Profitez de ce groupe d'équipements sans supplément:
groupe verrouillage électrique • deux retroviseurs extérieurs à
telecommande électrique • radio AM/FM stereo electronique avec
lecteur de cassettes • programmeur de vitesse • jantes stylisées

Obtenez un financement à 3,9%
avant qu'il ne soit trop tard sur une

MERCURY
TRACER

OU RECEVEZ 500 \$ EN ARGENT COMPTANT DE FORD
PLUS L'ÉQUIPEMENT SANS SUPPLÉMENT †

*Le financement à 3,9% est offert à l'achat des modèles neufs 1987-88 des voitures mentionnées ci-dessus. Le financement à 3,9% est valable sur le montant total financé, à la condition que le contrat soit d'une durée de 12 à 24 mois. Un financement prolongé est aussi offert à des taux favorables: 6,9% de 25 à 36 mois, 7,9% de 37 à 48 mois et 9,9% de 49 à 60 mois. L'offre est en vigueur pour un temps limité et ne peut être combinée à l'offre de remise en argent. L'offre inclut la participation du concessionnaire. Tous les détails à votre concessionnaire Ford et Mercury participant.
† Les équipements sans supplément sont disponibles à l'achat des modèles 1988 Escort, Mustang, Tempo, Topaz, Taurus et Sable, spécialement sélectionnés et équipés d'un groupe Valeur plus. Certains concessionnaires peuvent



La qualité passe avant tout.

ne pas disposer des modèles spécialement équipés pour la livraison immédiate. Voyez votre concessionnaire pour connaître les détails de cette offre d'une durée limitée. La taxe fédérale d'accise de 100 \$ sur le climatiseur n'est pas comprise.
‡ L'offre de remise en argent est offerte sur les modèles neufs 1987-88 des voitures ci-dessus mentionnées. Si vous le désirez, vous pouvez conserver la remise en argent de 500 \$ ou l'utiliser sur votre transaction. Vous devrez faire votre choix parmi les modèles en stock chez votre concessionnaire. L'offre est en vigueur pour un temps limité et inclut la participation du concessionnaire. L'offre de remise en argent ne peut être combinée à l'offre de financement et n'est pas disponible pour les résidents de l'Ontario.

Selon un sondage effectué au Canada Le nombre de buveurs croît avec le salaire

♦ OTTAWA (PC) — Y a-t-il un rapport entre l'épaisseur du chèque de paye, le lieu de résidence et le degré de consommation d'alcool des Canadiens? Il semble bien que oui, si l'on se fie aux résultats d'un sondage effectué le mois dernier à l'échelle du pays.

L'enquête a permis de constater que plus votre salaire est élevé et plus vous vivez près de la côte Est, plus vous êtes susceptible de boire de l'alcool.

Le groupe de recherche Environics, qui a effectué le sondage pour le compte de l'Association des distillateurs canadiens, a interviewé 2,046 personnes.

Résultat: 34 pour 100 des Canadiens dont le revenu familial est inférieur à \$15,000 ont affirmé ne pas consommer d'alcool. Mais chez ceux qui gagnent plus de \$35,000, ce chiffre est réduit de moitié, soit à 14 pour 100.

Les auteurs de l'étude situent le seuil déterminant pour la consommation d'alcool aux environs de \$25,000. Au-dessous, le nombre d'abstinents grimpe de façon prononcée.

Autre donnée significative selon le sondage: la proportion d'abstinents s'élève légèrement, mais constamment, d'est en ouest.

Seulement 18 pour 100 des personnes interviewées dans les provinces de l'Atlantique ont affirmé ne pas boire d'alcool. Par contre, plus on se dirige vers l'ouest, plus cette proportion augmente graduellement jusqu'en Colombie-Britannique, où plus d'un quart des gens interrogés, c'est-à-dire 28 pour 100, se considèrent comme des abstinents.

Au Québec, 21 pour 100 se sont déclarés comme abstinents. Même pourcentage en Ontario. Les non-buveurs comptaient pour 22 pour 100 au Manitoba et en Saskatchewan, pour 23 pour 100 en Alberta. Environics estime que les résultats de son enquête comportent une

marge d'erreur n'excédant pas 2.5 points de pourcentage, 19 fois sur 20.

Cependant d'autres enquêtes semblent suggérer que c'est plutôt la consommation moyenne d'alcool qui grimpeait d'est en ouest, a indiqué hier M. Jim Anderson, un spécialiste de la question à l'emploi du ministère fédéral de la Santé.

L'explication? « Il y a peut-être plus d'abstinents dans l'ouest, mais ceux qui boivent, boivent plus », a opiné M. Anderson.

Rares disparités

Les responsables du sondage ont demandé aux gens ce qu'ils buvaient, mais pas en quelle quantité. Le sondage n'a pas permis de déceler de grandes différences régionales dans le type d'alcool consommé, qu'il s'agisse de bière, de spiritueux ou de vin.

Les seuls à se distinguer des autres sur ce plan sont les Québécois, qui semblent avoir une prédilection pour le vin, et les Canadiens des provinces maritimes, qui montrent une relative aversion pour la dive bouteille. Le vin gagne également en popularité à Toronto et parmi ceux qui gagnent plus de \$35,000 par année.

L'enquête indique que le groupe d'âge des 18-29 ans compte le moins d'abstinents - 14 pour 100 - et que le groupe des 60 ans et plus en compte la plus grande proportion, soit 37 pour 100.

Le sondage révèle aussi une nette démarcation entre hommes et femmes: 62 pour 100 des hommes ont dit boire, comparativement à seulement 32 pour 100 des femmes. Un quart des femmes ont affirmé ne pas consommer d'alcool, contre 18 pour 100 des hommes.

Essai, sur une large échelle, de l'interféron pour traiter la sclérose en plaques

♦ MONTRÉAL (PC) — Un essai clinique de la protéine interféron dans le traitement de la sclérose en plaques sera effectué dans 12 centres médicaux canadiens et américains au cours des deux prochaines années.

La nouvelle a été annoncée, hier, par deux médecins de Montréal à l'occasion du lancement de la campagne de levée de fonds de la Société canadienne de la sclérose en plaques.

La sclérose en plaques est une maladie du système nerveux central qui se manifeste par de la faiblesse et un manque de coordination des membres, des troubles de l'équilibre et de la vision et des problèmes d'évacuation urinaire et intestinale.

Jusqu'à présent, aucun remède ou traitement n'a pu guérir la sclérose en plaques ou même ralentir son évolution à moyen ou à long terme.

Selon les Drs Pierre Duquette, de l'hôpital Notre-Dame, et Jack Antel, de l'Institut neurologique de Montréal, certains travaux de recherches ont révélé que cette maladie était causée par une infection virale chronique dont la persistance serait due à une déficience en interféron. Des essais cliniques effectués depuis cinq ans sur des nombres limités de malades ont montré que l'interféron a un rôle à jouer dans la défense de l'organisme contre les infections virales aiguës et chroniques.

L'interféron utilisé dans ces essais, qui ont reçu l'approbation des agences de surveillance des drogues américaines et canadiennes, sera produit selon les nouvelles techniques de biologie moléculaire.

Un essai pilote effectué sur 30 personnes atteintes de sclérose en plaques a déjà permis de démontrer que l'interféron n'a pas d'effets toxiques significatifs aux doses où il sera administré.



Les garderies manifestent

Mistigré, Libellule, Petits mulots, Couri Courette, Ribouldingue, Loupiots, Sophie, Colline. La région 03 était bien représentée à la grande manifestation des garderies qui s'est déroulée, hier, à Montréal. A 17h, une cinquantaine de membres de l'Alliance des garderies, qui s'étaient donné rendez-vous devant le parlement, sont en effet montés à bord d'un autobus qui devait les conduire devant les bureaux de l'Office des services de garde à l'enfance, dans la métropole. De là, la marche devait s'ébranler vers le bureau du premier ministre Bourassa, dans l'immeuble d'Hydro-Québec, boulevard René-Lévesque. Les manifestantes veulent obtenir une hausse de la subvention de fonctionnement aux garderies de \$4.50 à \$6.50 par jour par enfant.

Le Soleil, René St-Pierre

HABILLEZ VOS YEUX

Vous avez encore le temps d'en profiter!

ST-LAURENT & WAGNER
Carrefour La Pérade
3440, chemin des Quatre-Bourgeois
Sainte-Foy
653-0191

Jusqu'au 30 avril 1988

50% DE RABAIS
SUR MONTURE
A L'ACHAT D'UNE LUNETTE
COMPLÈTE
(verres et monture)
Ces esemplaires ne peuvent s'additionner à d'autres déjà accordés

**La où la compétence
a aussi du goût.**

LE SOLEIL
ABONNEMENT:
647-3333

Pour les gens de l'extérieur, composez le numéro sans frais: 1-800-463-2362

Heures d'affaires:
Lundi au vendredi: 7h00 à 11h30
Samedi et Dimanche: 9h00 à 12h00

Soirée publique avec Élias Chacour



Palestinien -- Citoyen d'Israël
Prêtre catholique melkite
Prophète -- Poète
Homme d'action -- Auteur de "Frères de sang"
Non violent
Passionné de paix
Apôtre de la justice
Solidaire de ses compatriotes palestiniens

Élias Chacour est tout cela à la fois. Il est en tournée au Canada à l'invitation de Jeunesse du monde. Venez le rencontrer.

Le mercredi 27 avril à 19h30
au sous-sol de l'église N.-D.-du-Chemin,
entrée au 219, rue Père-Marquette

J'ai perdu 67 livres. Vous pouvez en faire autant!



«Grâce à l'aide des spécialistes de CCP, je suis arrivée au poids que je m'étais fixée. Je suis très heureuse et ma famille est fière de moi!»
Dorina Caglestone
Halifax, Nouvelle-Écosse

Après 111 lb
Avant 178 lb

Téléphonez dès maintenant pour une consultation GRATUITE sans obligation.

Tirez parti de l'offre pour un temps limité des CCP et perdez les

PREMIÈRES 15 livres GRATUITEMENT*

* À l'intention des nouveaux clients seulement. Vous devez avoir au moins 30 livres à perdre; moins de 30 livres — 30% DE RABAIS



DU LUNDI AU VENDREDI de 8 h à 19 h VISA MASTERCARD

Ste. Foy
659-4596
Charlesbourg
628-8383

centres de contrôle du poids

Programmes pour hommes et femmes • Une compagnie bien canadienne

3 MILLIONS DE QUÉBÉCOIS L'UTILISERONT

Étant donné la demande, les entreprises et les commerçants intéressés à participer au projet peuvent communiquer au: 522-3672

PUBLI-GUIDE CARTE ROUTIÈRE

Entreprise québécoise d'édition, spécialisée en cartographie, Les Éditions Publi-Guide sont en voie de réaliser les cartes routières des 101 villes majeures du Québec (population 10,000 habitants et plus). La première carte Publi-Guide, de qualité et conception uniques, sera celle de la ville de Québec. Date de parution: fin mai; tirage: 100,000 exemplaires.

- Un véhicule d'information indispensable à l'ensemble de la population à court et à long termes.
- Identification: hôpitaux, édifices gouvernementaux, espaces verts, arènes, centres de loisirs, piscines, théâtres, musées, bibliothèques, gares, terrains de golf, etc.
- Liste des numéros de téléphone des services publics et des services d'urgence.
- Espaces publicitaires réservés au profil d'entreprises, des commerces et maisons d'affaires participants. (nombre limité de 24)
- Localisation sur la (les) carte(s) des commerces et entreprises participants (servant de point de repère).
- Information pertinente pour renseigner le citoyen et le touriste.
- Qualité d'information rigoureuse.
- Carte de format 23x36, couleur.
- La (les) carte(s) sera(ront) également disponible(s) gratuitement à différents endroits stratégiques.

Distribution gratuite directement aux citoyens par Poste Canada.



Vérification du tirage et de la distribution sous la surveillance de la firme RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARE & ASSOCIÉS, C.A.

INFORMATIONS:
(418) 522-1588
215, rue Caron, bureau 203
Québec (Québec) G1K 5V6

GAGNANT D'UN FIDÉIDE

LES FIDÉIDES
La Chaîne de Commerce de Santé et de Bien-être

En plus de son effort à la promotion du développement personnel et à la réalisation de la vie, l'entreprise de la vie s'engage à offrir à ses membres...

1988

Réforme de l'aide sociale

La Fédération des ACEF blâme Paradis

♦ (PC) - La Fédération des ACEF (Associations coopératives d'économie familiale) du Québec reproche au ministre Pierre Par-

adis de défendre sa réforme de l'aide sociale en s'appuyant sur des sondages.

Dans une lettre adressée au mi-

nistre et signée par la présidente de la fédération, Mme Monique Emond, les ACEF rappellent que le ministre Paradis a rendu public un

sondage de la firme SORECOM sur la perception qu'a le grand public de la réforme de l'aide sociale.

Seulement 48 pour 100 de la po-

pulation a entendu parler de la réforme et de ce nombre, et à peine le tiers l'appuie.

La fédération doute qu'il soit opportun de gouverner par sondage. « Mais si vous le faites, il faudrait jouer le jeu jusqu'au bout », écrit la présidente au ministre.

Mme Emond cite deux des questions du sondage où 83 pour 100 de la population souhaite que les revenus totaux des assistés « soient au moins égaux au salaire minimum ».

Elle signale également deux autres points du sondage SORECOM où la population contredit des mesures contenues dans la réforme Paradis. La population se prononce en effet pour la parité complète des prestations pour les moins de 30 ans

alors que la réforme instaure des écarts discriminatoires entre les « aptes » et les « inaptes » au travail.

De plus, la population favorise, contrairement à ce que suggère la réforme Paradis, des prestations d'aide sociale au moins égales aux montants de l'aide financière consentie aux étudiants par le ministère de l'Éducation.

La lettre de la Fédération des ACEF invite le ministre Paradis à faire plus de cas des mémoires présentées le mois dernier par quelque 90 organismes qui se sont objectés à la réforme Paradis.

Cette réforme, conclut la missive, « demeure injuste et inéquitable pour la majorité des bénéficiaires de l'aide sociale ».

PQ et assistés d'accord pour demander le retrait du projet

♦ MONTREAL (PC) - L'Opposition péquiste et le Front commun des assistés sont prêts à faire une « alliance tactique » pour demander le retrait du projet Paradis de réforme de l'aide sociale.

par Lia LÉVESQUE

Le Front commun a rencontré pendant une heure et demie, hier, le président du Parti québécois. À la suite de cette rencontre, les deux se sont mis d'accord pour demander « qu'on jette à la poubelle » la réforme du ministre Pierre Paradis, résumait M. Jacques Parizeau, en entretien avec quelques journalistes.

De son côté, le Front commun se dit prêt à « faire confiance » à l'Opposition officielle « pour que des choses se mettent en place », autrement dit : une réforme répondant davantage à leurs critères. L'organisme propose sa propre version d'une réforme équitable. Parizeau sensible

Mme Jocelyne Martineau, porte-parole du Front commun, s'est dit agréablement surprise de la sensibilité de M. Parizeau au problème général « de l'appauvrissement des Québécois ». Quand il évalue la réforme du système d'aide sociale, a-t-elle noté avec satisfaction, il la place dans un contexte plus large de régime de sécurité du revenu.

Deux points de désaccord

L'unanimité entre le chef du Parti québécois et le Front commun des assistés se limite cependant à la demande de retrait du projet Paradis de réforme de l'aide sociale, tel qu'il est formulé.

Les deux ne s'entendent pas sur deux principes fondamentaux : la division des bénéficiaires selon le critère de l'aptitude au travail, ainsi que la parité des prestations entre les moins de 30 ans et les plus âgés.

Le Front commun revendique la parité immédiate et complète des prestations d'aide sociale, quel que soit l'âge du bénéficiaire.

Il rejette du même souffle toute division des bénéficiaires en « aptes et inaptes » au travail. Ce critère laisse trop de place à l'arbitraire, selon eux.

M. Parizeau, de son côté, ne penche pas en faveur de la parité intégrale et immédiate. Avec les journalistes, il a émis quelques réserves pour les jeunes de 18, 19 et 20 ans. Selon lui, le problème n'est pas le même dans leur cas. Ces jeunes sont la plupart du temps employables, mais ne trouvent pas d'emplois.

Quant à la division entre aptes et inaptes au travail, la position du chef péquiste est plus complexe.

M. Parizeau croit que les programmes destinés à augmenter l'employabilité des bénéficiaires aptes au travail sont insuffisants.

Ces programmes actuels de travaux communautaires, de stages en entreprises, de rattrapage scolaire « sont un échec » et doivent être révisés. Quand ils ont été conçus, sous l'administration du Parti québécois, ils devaient être temporaires, com-

me des projets pilotes. Ils ne peuvent remplacer une véritable politique de création d'emplois, insiste M. Parizeau.

Le Front commun a aussi demandé à rencontrer le premier ministre Bourassa, le 18 avril dernier.

Il attend toujours une réponse.

Il compte sur le premier ministre pour inviter le ministre du Travail, de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, Pierre Paradis, à « refaire ses devoirs » et à accoucher d'une réforme plus juste.

UN AVANTAGE AUTOMATIQUE.

TOUT NOUVEAUX GRANDS PICK-UP CHEVROLET ET GMC

Les grands pick-up Chevrolet et GMC 1988 sont les premiers de la décennie à être complètement redessinés. Les modèles Chevrolet et GMC offrent de gros avantages*, et comment!

Chevrolet et GMC surclassent Ford pour la puissance des moteurs standard.

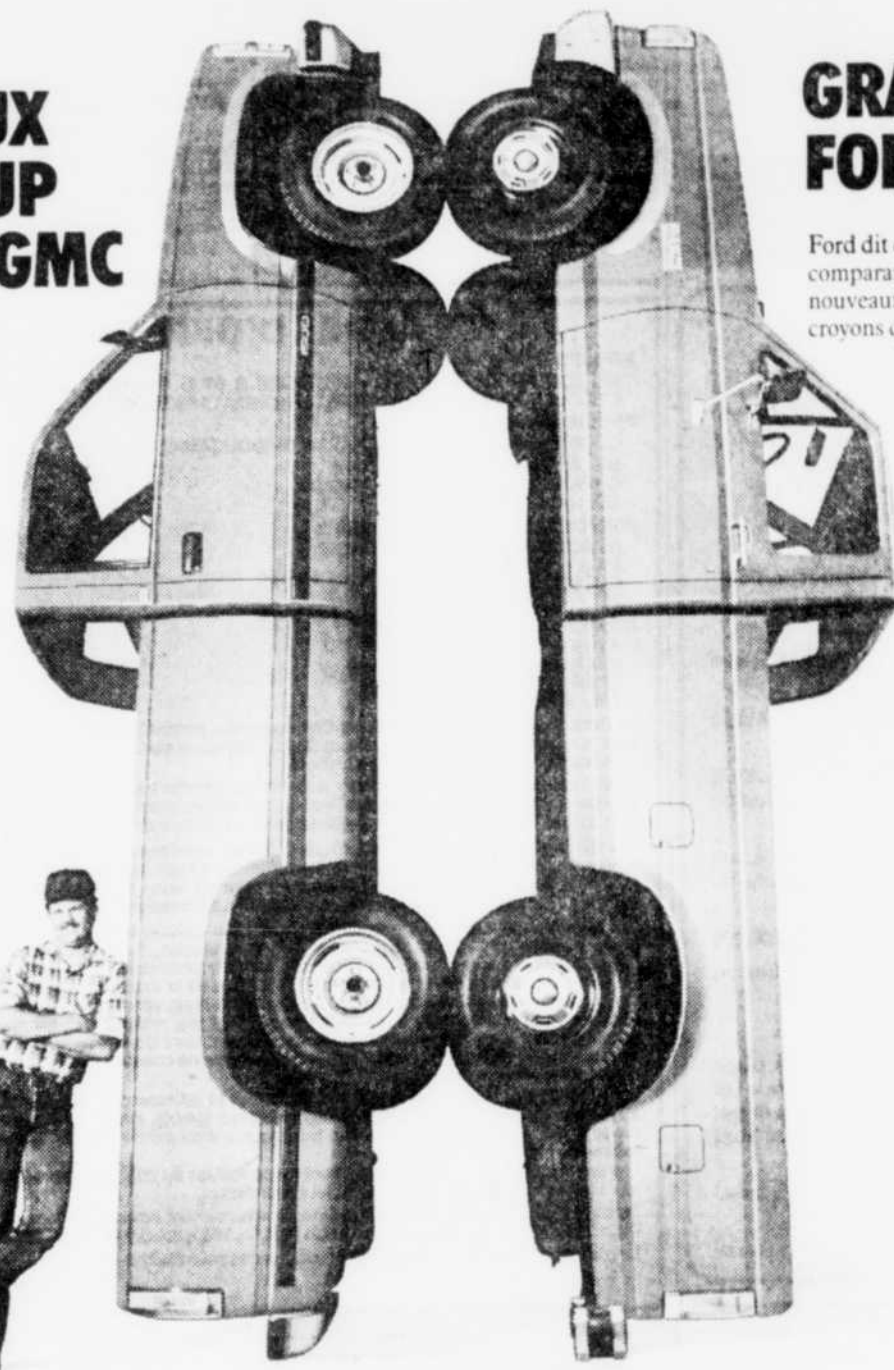
Les Chevrolet et GMC ont une nouvelle suspension avant indépendante à double bras en "A". Les Ford n'en ont pas.

Les Chevrolet et GMC ont une plus grande surface vitrée standard que les Ford: elle est supérieure de 6 065 cm² (933 po²).

La nouvelle cabine spacieuse des Chevrolet et GMC offre plus d'espace aux épaules et pour les jambes que les Ford.

Les Chevrolet et GMC ont plus d'acier galvanisé des deux côtés que les Ford.

Les modèles Chevrolet et GMC ont un nouveau châssis plus grand et plus robuste que celui des modèles Ford.



GRAND PICK-UP FORD

Ford dit qu'il est nouveau. Mais en comparant son pick-up 1988 aux tout nouveaux pick-up Chevrolet et GMC, nous croyons qu'il n'y a aucune comparaison.

BOÎTE AUTOMATIQUE SANS SUPPLÉMENT ÉCONOMISEZ 798⁵⁵\$ OU 1 079⁷⁵\$

RÉDUCTION DE 500\$ SUR LE P.D.S.F. SI VOUS CHOISISSEZ LA BOÎTE MANUELLE!



GM offre maintenant une meilleure protection

NOUVELLE GARANTIE GM TOTAL^{MC} DE 3 ANS/80 000 km

Voyez le concessionnaire pour tous les détails.

*Boîte automatique offerte sans supplément pour les grands pick-up G.M. 1988. Les économies réelles sont basées sur le P.D.S.F. de 796,55 \$ pour la boîte automatique à 3 rapports ou le P.D.S.F. de 1 079,75 \$ pour la boîte automatique à 4 rapports. General Motors a réduit de 500 \$ le prix de détail suggéré par le fabricant pour les grands pick-up G.M. 1988 équipés d'une boîte manuelle à 4 ou 5 vitesses. L'offre est réservée aux grands pick-up G.M. 1988 vendus et livrés au plus tard le 31 mai 1988. Elle est applicable aux véhicules achetés par les particuliers et remplace les autres primes offertes aux particuliers. ^{MC}Comparaison établie d'après les données techniques disponibles sur les grands pick-up Chevrolet et GMC de série 1300 et le pick-up Ford F-150.



Le Soleil, Jean-Maria Villeneuve
Le ministre Pierre Paradis est invité à « refaire ses devoirs ».

MISE AU POINT

Dans l'encart "Pour toi maman" de la circulaire "Soldes pour le foyer" insérée dans Le Soleil du 26 avril, le sac de toilette "Le Voyageur" et les fragrances de White Shoulders d'E-vyan à la page 11 ne sont pas disponibles; la collection de fragrances Alfred Sung de la page 10 n'est pas offerte au magasin de Lévis. Les trottinettes genre BMX no 23171 à la page 30 ne sont pas disponibles dans tous les magasins. À la page 12 de la circulaire, les illustrations des télécouleurs no 14427 et no 14247 ont été inversées.

Nous présentons nos excuses à notre clientèle.



Chevrolet LES CAMIONS GENERAL MOTORS GMC
Fiez-vous sur eux.

Projets résidentiels près des lacs: Lincoln agira

Le ministre de l'Environnement va mettre au point une politique relative aux projets résidentiels qui «attaquent les écosystèmes» en bordure des lacs, a dit Clifford Lincoln, en fin de semaine, à Laval, en banlieue de Montréal. Le ministre de l'Environnement reconnaît qu'il faut aller plus loin que ce qui a été fait au lac Saint-Augustin, près de Québec. «Nous sommes en train de regarder ça, de dire le ministre.»

par Raymond GAGNE

On sait que la municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures voulait permettre la réalisation d'un projet résidentiel, «La Cité des camps», et désirait réaliser elle-même

le prolongement d'une route, l'Hénière, en rasant une importante partie du dernier secteur boisé encore existant dans la partie sud-ouest du lac Saint-Augustin.

Il y a plus de dix ans, de nombreuses études avaient conduit la Direction de l'aménagement des lacs et cours d'eau du ministère à proposer un plan d'aménagement afin de sauver le lac d'une dégradation définitive.

Or, au mois de mars dernier, le ministre de l'Environnement avait mis en garde la municipalité de ne pas donner suite à son projet d'urbanisation à moins qu'il respecte le plan d'aménagement proposé en 1977.

Depuis, la municipalité a mis de côté son projet de route. Elle a aussi

demandé au promoteur du projet résidentiel de tenir compte de la nouvelle réalité.

Le ministre Lincoln se dit conscient de la gravité du problème que posent les projets de développement résidentiel dans l'encadrement forestier des lacs.

Devant plus de 450 délégués d'associations de lacs réunis en congrès, à Laval, il a reconnu que «les doléances des citoyens qu'il recevait au sujet des projets de développement résidentiels sur le bord des lacs étaient justifiées.»

Le ministre a parlé «d'une explosion de projets résidentiels» et a

fait voir la difficulté qu'il y avait de les empêcher puisque, a-t-il dit, «ils respectent les lois de zonage et de construction».

Sauf que, avait dit précédemment le président de la Fédération des associations pour la protection de l'environnement des lacs (FAPEL), Me Michel Tourangeau, si les

lois de zonage et de construction sont respectées, l'environnement des lacs, lui, ne l'est pas.

Pour la FAPEL, la construction de routes et de réseaux d'aqueduc et d'égout dans l'encadrement forestier des lacs de villégiature entraîne «fatalement» l'urbanisation et la dégradation du milieu.

L'organisme, qui regroupe plus de 650 associations de lacs, a donc profité de son congrès annuel pour proposer des normes applicables en bordure des lacs de villégiature. Elles sont le fruit de plus de 20 ans d'expérience acquise dans la gestion du Programme des lacs et respectent en tous points l'écologie des écosystèmes lacustres.

La FAPEL motive l'adoption rapide de telles normes par le fait que les projets résidentiels ont leur raison d'être dans l'encadrement forestier des lacs puisqu'ils facilitent l'accès à un grand nombre de villégiatures. Sauf que, dit la fédération, sans contrôle, ces projets risquent de mettre la vie même des lacs en danger.

Le ministre de l'Environnement, Clifford Lincoln, endosse cette façon de voir et a déjà demandé à son ministère «de regarder toute la question.»

Le Devoir veut obtenir la copie d'un contrat Noranda demande la suspension des procédures

MONTRÉAL (PC) - La compagnie Noranda vient de demander à la cour provinciale du Québec de «suspendre les procédures» entreprises par Le Devoir devant la Commission d'accès à l'information pour obtenir copie du contrat de \$125 millions, qu'elle a signé en mars dernier avec Québec et Ottawa pour réduire de moitié les émissions acides de sa raffinerie de cuivre du Nord-Ouest québécois.

La multinationale vient en effet

d'en appeler de la décision rendue le 23 mars dernier par Mme Carole Wallace, de la Commission d'accès à l'information. Celle-ci avait accordé au Devoir une version censurée des témoignages et documents déposés devant elle à huis clos dans le cadre d'un débat juridique préliminaire. Ce débat visait à déterminer si Le Devoir pouvait ou non assister aux témoignages et à la preuve de la Noranda et des quatre ministères fédéraux et provinciaux qui refusent de divulguer les conditions du prêt de \$83 millions, consenti à la Noranda une semaine avant le sommet Reagan-Mulroney de 1987. Ce prêt substantiel devait illustrer la détermination du Canada de passer à l'action contre ses principales sources d'émissions acides tout en respectant le principe du pollueur-payeur (PPP).

S'appuyant sur la Loi d'accès à l'information, Le Devoir demandait

quelques semaines plus tard au ministre québécois de l'Environnement de lui fournir copie du contrat de \$125 millions, une somme que Québec, Ottawa et Noranda se sont partagés en trois parts égales, selon les renseignements fournis au Parlement et à l'Assemblée nationale par les deux ministres de l'Environnement, MM. Tom McMillan et Clifford Lincoln.

LA VILLE DE Fossambault-sur-le-lac

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE FOSSAMBAULT-SUR-LE-LAC
M.R.C. de la Jacques-Cartier

AVIS DE PROMULGATION

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné, que ce Conseil a adopté le 4 avril 1988 le règlement numéro 88/03/500 aux fins d'amender certaines dispositions du règlement d'urbanisme numéro 200-76 et ses amendements.

Ledit règlement a été soumis à l'approbation des électeurs habiles à voter, le 20 avril 1988, et vu le nombre de personnes enregistrées, ledit règlement est réputé avoir été approuvé par celles-ci.

Les intéressés pourront consulter ce règlement au bureau de la Corporation durant les heures normales de travail.

Donné à Fossambault-sur-le-lac, ce 21 avril 1988.

Johanne Bédard
greffière adjointe.

Avis de demande de dissolution OLIN INC.

Prenez avis que la compagnie/corporation "OLIN INC." demandera à l'Inspecteur général des Institutions financières la permission de se dissoudre.

Québec, le 12 avril 1988.

Roland Lefrançois
président

COMMISSION SCOLAIRE LA NEIGETTE

APPEL D'OFFRES

PROJET: ÉCOLE ST-ALBERT (agrandissement) Luceville (Québec)

PROPRIÉTAIRE: COMMISSION SCOLAIRE LA NEIGETTE 435, av. Ronde, Luceville (Québec) G5L 8V4 (418) 724-3319

ARCHITECTE: BENOÎT PROULX, architecte 464, St-Germain ouest Rimouski (Québec) G5L 3P1 (418) 723-5543

INGÉNIEURS: (structure, mécanique et électricité) SOFAX MH GROUPE-CONSEILLÉE 142, de la Cathédrale Rimouski (Québec) G5L 5H8 (418) 722-8513

La Commission scolaire la Neigette, propriétaire, demande des soumissions pour l'agrandissement de l'école St-Albert de Luceville, comté de Rimouski, province de Québec. Seuls sont autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux, les entrepreneurs de construction au sens de la Loi sur la qualification des entrepreneurs de construction (L.R.Q., chap. Q-1) qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements seront disponibles à l'endroit, la date et l'heure qui suivent, sur préavis téléphonique.

Lieu: bureau de l'architecte
Date: 28 avril 1988
Heure: 10h00

Contre un dépôt au montant de 100,000\$ sous forme de chèque visé ou mandat-poste émis au nom du propriétaire. Ce dépôt sera remis au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état dans les 30 jours qui suivent l'ouverture des soumissions.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé, émis à l'ordre du propriétaire, au montant de cent cinquante mille dollars (150 000,00\$), d'un cautionnement de soumissionnaire établi au même montant, valide pour une période de 45 jours de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée, à la signature du contrat, pour un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services. Lorsque ces garanties sont sous forme de cautionnement, le montant de chacune d'elles correspond à 50% du prix du contrat et elles sont émises par une institution financière légalement habilitée à se porter caution. Cependant, lorsque ces garanties sont sous forme de chèque visé, le montant de chacune d'elles correspond à 10% du prix du contrat.

Les soumissions (l'original et 2 copies), dans des enveloppes cachetées et adressées à se porter caution, seront reçues à l'endroit, la date et l'heure qui suivent.

Lieu: bureau du propriétaire
Date: 20 mai 1988
Heure: 11h00

pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Les entrepreneurs-soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission.

Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions du règlement sur les subventions à des fins de construction (R.R.Q., 1981, c.A.6, r.29) du 21 septembre 1982.

Le propriétaire ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

Jean-François Lelièvre
Directeur général

Centre hospitalier de Matane

APPEL D'OFFRES

PROJET SÉCURITÉ, VÉTUSTÉ, AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT

PROPRIÉTAIRE: Centre hospitalier de Matane 333, rue Thibault, Matane (Québec) G4W 2W5

ARCHITECTE: Massicotte, Gilon, architectes 82B, boulevard Cartier, Rivière-du-Loup (Québec) G5R 2M9 Tel: (418) 862-6371

INGÉNIEURS: Gilbert, Bonassia, Gagné, Morin & Associés, ingénieurs 5355, boulevard des Gradins Québec (Québec) G2J 1C8 Tel: (418) 623-2254

La Corporation du Centre hospitalier de Matane, propriétaire, demande des soumissions pour le projet sécurité, vétusté, agrandissement et réaménagement.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus sur préavis téléphonique au bureau de l'architecte, Massicotte, Gilon, architectes 82B, boulevard Cartier, Rivière-du-Loup, Québec, contre un chèque visé non remboursable de cinquante dollars (50,00\$), libellé au nom du propriétaire.

Les soumissions devront être accompagnées soit d'un cautionnement de soumissionnaire établi au montant de quatre cent mille dollars (400 000,00\$) valide pour une période de quarante-cinq (45) jours de la date d'ouverture des soumissions, soit d'un chèque visé au montant de deux cent mille dollars (200 000,00\$) fait à l'ordre du propriétaire, soit d'obligations conventionnelles au porteur émises ou garanties par les gouvernements du Québec ou du Canada dont la valeur nominale est de deux cent mille dollars (200 000,00\$).

Les soumissions seront remplies sur le formulaire préparé à cet effet et remises (1 original et 2 copies) dans une enveloppe cachetée portant la mention "SOUSSION PROJET SÉCURITÉ, VÉTUSTÉ, AGRANDISSEMENT ET RÉAMÉNAGEMENT" et adressée à monsieur Clément Gauthier, directeur des finances et des services auxiliaires, Centre hospitalier de Matane, 333, rue Thibault, Matane, Québec G4W 2W5.

Les soumissions seront reçues à l'adresse ci-haut mentionnée jusqu'à quatre heures (14h00), heure en vigueur localement, le jeudi 19 mai 1988, pour être ouvertes le même jour et à la même heure, au local 2309 de l'aile administrative.

Une visite des lieux se tiendra les vendredis 6 et 13 mai 1988, à 13h30. Les intéressés devront se présenter à la direction des services auxiliaires, local 2317.

Seuls sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires au Québec et détenant une licence professionnelle des entrepreneurs en construction.

Les entrepreneurs-soumissionnaires sont responsables du choix de leurs sous-traitants, des garanties qu'ils entendent exiger d'eux, de leur solvabilité et du contenu de leur soumission. Ils doivent s'assurer qu'ils détiennent les permis et licences requis.

Le propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelque autre des soumissions reçues.

Robert Beaulieu, c.g.a.
Directeur général

Travaux publics Canada / Public Works Canada

APPEL D'OFFRES

LES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant le(s) entreprise(s) ou service(s) énuméré(s) ci-après, adressées au Gestionnaire régional, politique et administration des contrats région du Québec, Travaux publics Canada, Complexe Guy-Favreau, 200, boul. Dorchester ouest, tour est, 6e étage (si par courrier, pièce 702-14), Montréal (Québec) H2Z 1K4 seront reçues jusqu'à 15h00, à la date limite indiquée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution à l'adresse précitée. Téléphone: 283-2497.

ENTREPRISE

Appel d'offres no 381-401-1
Projet no 601724
Pour: Environnement Canada
Rénovations et modifications à deux (2) résidences.
Station aérologique
KUUJUAQ (Québec)

On peut consulter les documents de soumission aux bureaux de l'Association de la construction à Montréal, Québec. J'ongère ainsi qu'au bureau du ministère à Québec (Québec).

Date limite: Le jeudi 5 mai 1988
Dépôt: 50,00\$
Renseignements généraux: Tél.: (514) 283-2497/1197
Renseignements techniques: Tél.: (514) 283-2261

INSTRUCTIONS

Le dépôt afferent aux plans et devis doit être établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour de l'ouverture des soumissions.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Canada

SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX

Travaux dans la ville de Cap-de-la-Madeleine et la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine
Comté de Champlain

Appel d'offres no.: 148-3-20-41-13

Pose d'environ 4 550 mètres de conduites de 1 500mm, construction de chambres de vanne et de vidange, refection de voirie et divers travaux connexes.

DOCUMENTS DISPONIBLES: SQAÉ, Service gestion des contrats, 475, rue St-Amable, bureau 150, Québec G1R 5E4. Tél.: (418) 641-0711.

PRIX: 75,00\$ non remboursable, par chèque visé ou mandat payable à la Société.

LIEUX DE CONSULTATION: Hôtel de ville de Cap-de-la-Madeleine; Ass. de la construction de Montréal et de Québec; ACRGTQ; Ass. de la construction de la Mauricie Inc.; Société à Montréal et à Québec.

OUVERTURE DES SOUMISSIONS: Hôtel de ville de Cap-de-la-Madeleine, a/s M. Maurice Thellend, greffier, 10, rue de l'Hôtel de Ville, C.P. 220, Cap-de-la-Madeleine (Québec) G8T 7W4. Le mardi 17 mai 1988 à 15h00.

GARANTIE DE SOUMISSION: MONTANT: 278 000,00\$

FORME: Chèque visé tiré sur une institution bancaire faisant affaires au Québec ou un cautionnement de soumission.

RENSEIGNEMENTS: M. Guy Laperle. Tél.: (418) 641-0711.

Seules les personnes, sociétés et compagnies, ayant leur principale place d'affaires au Québec, qui détiennent une licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction et qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société sont admises à soumissionner.

La Société ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

René Chouinard, ing.
Directeur, gestion des contrats

APPEL D'OFFRES

PROJET: REFECTION DES TOITURES - SECTEURS B ET D (PARTIES) ET SECTEUR C - DE L'ÉCOLE POLYVALENTE LA PORTE DU NORD A CHIBOUGAMAU (QUÉBEC)

PROPRIÉTAIRE: COMMISSION SCOLAIRE DE CHAPAIS CHIBOUGAMAU 596, 4e Rue CHIBOUGAMAU (Québec) G8P 1S3 TEL: (418) 748-76c1

RESPONSABLE EN ARCHITECTURE: de MONTIGNY, METIVIER, GAGNON 2505, boul. Hamel QUÉBEC (Québec) G1P 2H9 TEL: (418) 582-5358

RESPONSABLE EN INGÉNIEURIE: A. D. S. GROUPE CONSEIL 890, boul. Charest est, bureau 400 QUÉBEC (Québec) G1K 8S5 TEL: (418) 648-0858

La Commission scolaire de Chapais-Chibougamau, propriétaire, demande des soumissions pour la refection des toitures - secteurs B et D (parties) et secteur C - de l'école Polyvalente La Porte du Nord à CHIBOUGAMAU (Québec).

Seuls sont autorisés à soumissionner pour l'exécution des travaux, les entrepreneurs de construction au sens de la Loi sur la qualification des entrepreneurs de construction (L.R.Q., chap. Q-1) qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au bureau du propriétaire, à compter du mardi 26 avril 1988, contre un dépôt de cent dollars (100,00\$) qui sera remboursé au soumissionnaire s'il remet les plans et devis en bon état, dans les trente (30) jours qui suivent l'ouverture des soumissions.

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé au montant de trente-cinq mille dollars (35 000\$) à l'ordre du propriétaire, la Commission scolaire de Chapais-Chibougamau, ou d'un cautionnement de soumission, établi au même montant, valide pour une période de quarante-cinq (45) jours de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour une garantie d'exécution et une garantie des obligations pour gages, matériaux et services. Lorsque ces garanties sont sous forme de cautionnement, le montant de chacune d'elles correspond à 50% du prix du contrat et lorsqu'elles sont sous forme de chèque visé, le montant de chacune d'elles correspond à 10% du prix du contrat.

Les soumissions dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné, seront reçues au bureau du propriétaire jusqu'à quatorze heures (14:00), heure en vigueur localement, le dix-sept mai 1988, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Les entrepreneurs-soumissionnaires sont responsables du choix des sous-traitants, tant pour leur solvabilité que pour le contenu de leur soumission.

Toutes les soumissions devront être faites conformément aux dispositions du règlement sur les subventions à des fins de construction (R.R.Q., 1981, c.A.6, r.29) du 21 septembre 1982.

Le propriétaire ne s'engage à accepter aucune des soumissions reçues.

Léopold LAROUCHE
Directeur général

Société des alcools du Québec

Appel d'offres

PROJET LOCAL COMMERCIAL DOSSIER: L-88-923

La SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC vous invite à lui offrir un local commercial à:

ST-PASCAL

dans les secteurs commerciaux de la ville de St-Pascal, préféablement sur la 12e Rue (Tache ou route 230) entre le boulevard Hébert (route 230) ou la 11e Avenue (Chapleau) et la 9e Avenue (d'Anjou).

La superficie du local devrait être d'environ 111 mètres carrés (1 200 pieds carrés) préféablement sur un seul niveau et dont 80 pour cent serait aménagée en aire de vente.

Les locaux proposés, pour location, le seront selon la formule "clés en main".

Le document d'appel d'offres original, fourni par la Société des alcools du Québec et portant le numéro de dossier du projet, doit être complété et retourné au plus tard à 11h00 le 10 juin 1988.

Le document d'appel d'offres est offert à 20\$ la copie (non remboursable) du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 au 905, avenue De Lorimier, Montréal. Un exemplaire peut être consulté à cette adresse.

Pour obtenir le document en question, par courrier payable sur livraison ou pour renseignements complémentaires, veuillez appeler à (514) 873-6408.

Vous pouvez aussi vous procurer le document lors de la séance d'information qui se tiendra à la salle de l'Hôtel de Ville de St-Pascal, au 405, rue Taché à St-Pascal, à 15h00 le 10 mai 1988. Cette séance aura pour but de renseigner les éventuels soumissionnaires sur le contenu de la documentation ainsi que de la procédure à suivre pour présenter une proposition de location à la Société des alcools du Québec.

La Société des alcools du Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des propositions reçues.

Société des alcools du Québec

Appel d'offres

PROJET LOCAL COMMERCIAL DOSSIER: L-88-924

La SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC vous invite à lui offrir un local commercial à:

PERCÉ

sur la route 132, entre la rue Ste-Anne et la route des Failles, préféablement entre la rue Mont-Joli et 8 dixième de kilomètre à l'ouest de la rue Mont-Joli.

La superficie du local devrait être d'environ 93 mètres carrés (1 000 pieds carrés) préféablement sur un seul niveau et dont 70 pour cent serait aménagée en aire de vente.

Les locaux proposés, pour location, le seront selon la formule "clés en main".

Le document d'appel d'offres original, fourni par la Société des alcools du Québec et portant le numéro de dossier du projet, doit être complété et retourné au plus tard à 11h30 le 10 juin 1988.

Le document d'appel d'offres est offert à 20\$ la copie (non remboursable) du lundi au jeudi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 8h30 à 12h00 au 905, avenue De Lorimier, Montréal. Un exemplaire peut être consulté à cette adresse.

Pour obtenir le document en question, par courrier payable sur livraison ou pour renseignements complémentaires, veuillez appeler à (514) 873-6408.

Vous pouvez aussi vous procurer le document lors de la séance d'information qui se tiendra à la salle de l'Hôtel de Ville de Percé, au 31, rue de l'Église à Percé, à 10h00 le 12 mai 1988. Cette séance aura pour but de renseigner les éventuels soumissionnaires sur le contenu de la documentation ainsi que de la procédure à suivre pour présenter une proposition de location à la Société des alcools du Québec.

La Société des alcools du Québec ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des propositions reçues.

Société immobilière du Québec

Appel d'offres

Réaménagement à Québec

DOSSIER NO: 303-20-678

- Édifice 'G' (Tour) Complexe Parlementaire 1050, rue Conroy, Québec, Cité Jean-Talon
- Garantie de soumission: 17 000,00\$
- Entrepreneurs invités: Généraux

Les travaux comportent sur remplacement de tapis, le déplacement de colonnettes (téléphone et prises électriques), la pose de placoplatre et de la peinture.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs détenant la licence appropriée en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction, et qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 26 avril 1988 par remise d'un montant non remboursable de 10,00\$.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Société immobilière du Québec, Service des opérations contractuelles, Édifice "La Laurentienne", 475, rue St-Amable 5e étage, Québec G1R 4X9, tél.: (418) 643-5484.

Les plans et devis sont également disponibles pour consultation au 190, boul. Crémazie est, 1er étage, Montréal, d'où ils pourront être commandés. Les documents seront alors expédiés à l'acheteur à partir du bureau de vente de Québec.

Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la construction de Québec ainsi qu'à l'Association de la construction de Montréal.

Les soumissions devront être accompagnées d'une garantie de soumission à l'ordre de la Société immobilière du Québec au montant indiqué.

La Société se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Date et heure limites de réception des soumissions:
Le mercredi 11 mai 1988 à 15h00.

Guy Vachon
Vice-président Construction

L'ART'UALITÉ



Samuel BECKETT

Beckett mécontent - HAARLEM, Pays-Bas (AFP) - Samuel Beckett a intenté une action en référé en vue d'interdire une représentation par des femmes de sa pièce *En attendant Godot* dans un théâtre d'Haarlem (Ouest des Pays-Bas). L'auteur dramatique irlandais, qui est âgé de 82 ans et réside en France, estime, selon son avocat, que l'oeuvre a été écrite spécifiquement pour des hommes et ne peut donc pas être interprétée par des femmes. Les quatre actrices du théâtre *Toneelschuur* d'Haarlem ont déjà donné la première du spectacle et prévoient une tournée d'une trentaine de représentations à travers les Pays-Bas. L'avocat demande une interdiction des représentations et réclame 100,000 florins (\$62,500) de dommages et intérêts au cas où celles-ci seraient maintenues. Le *Toneelschuur* affirme ne pas faire violence à l'oeuvre de Beckett, qui date de 1952. Il fait valoir que les actrices s'en tiennent strictement au texte et aux notes de son auteur pour la mise en scène. Le tribunal rendra son jugement le 29 avril.

Beer à l'édifice G - La galerie Anima G (31e étage de l'édifice G) présente, du 27 avril au 10 mai, les oeuvres récentes du peintre d'origine suisse Hans-Peter Beer. L'artiste a une prédilection pour la montagne, l'eau et la lumière.

Altman chez Obscure - La galerie Obscure (729, Côte d'Abraham) présente, du 28 avril au 15 mai, l'exposition *Document sauvage* de Patrick Altman. Photographies, images vidéo, bribes de textes et installations inspirés de séjours dans le centre des États-Unis et aux îles Galapagos composent un témoignage remettant

en question les rapports de la nature à l'urbanité. A l'occasion du vernissage, jeudi, à 20h, le groupe Carnivore présentera un spectacle printanier intitulé *Le dégel de la nature*. Le groupe est composé de Denis Belley à la guitare, Robert Charbonneau à la batterie et aux synthétiseurs, de Jean-Claude Gagnon aux voix et de Michel-Georges Vachon à la basse. Ce concert gratuit débute à 21h.

La TV vous regarde - Le regroupement d'artistes « Au bout de la 20 » présente, du 28 avril au 1er mai, sous le titre *La TV vous regarde*, une exposition des installations des artistes André Brassard, Michèle Coriveau, André du Bois, Michel Lagacé et Jean-Guy Plante, au 107, rue Joly, à Rivière-du-Loup. Le vernissage aura lieu le 28 avril, à 20h.

Richard à la Villa Bagatelle - La villa Bagatelle, à Sillery, présente, du 6 mai au 13 juin, une trentaine d'huiles et de dessins de René Richard. Ces oeuvres, produites entre la fin des années 30 et la mort du peintre en 1982, portent sur le thème des Amérindiens. On sait que tout au long de sa carrière, l'artiste de Baie-Saint-Paul a vécu en contact étroit avec les autochtones. Le vernissage de l'exposition aura lieu le 5 mai, à 19h30.

Rivest chez Linda Verge - La galerie Linda Verge présente, jusqu'au 6 mai, les gouaches récentes du peintre montréalais Michel Rivest, regroupées sous le thème *A la recherche du temps perdu*. La galerie est située au 190, Grande Allée Ouest, à Québec.



« Autoportrait aux pinces » de Michel Rivest

OÙ ALLER À QUÉBEC

Faire parvenir vos communiqués à: Lise GIGUÈRE, journal LE SOLEIL, C.P. 1547, 390, St-Vallier est, Québec, G1K 7J6. Tél.: 647-3489.

CINÉMA

La classification des films est établie par l'Office des communications sociales. Voici le barème d'appréciation des films qui sont présentement projetés sur les écrans dans les cinémas de Québec et de la Rivière-Sud.

- Les chiffres réfèrent à la valeur artistique de l'oeuvre: (1) chef-d'oeuvre; (2) remarquable; (3) très bon; (4) bon; (5) moyen; (6) médiocre; (7) minable.

- Les appréciations des films sont établies sur les copies présentées dans la province de Québec.

CANARDIERE (Galeries Canardière, 661-8575). Saigon l'enfer pour deux flics (4) 21h10. Le prédateur (5) 19h15. 14 ans. Prix d'entrée: \$5,50. \$5 pour les 14-17 ans sauf le ven. sam.; \$3 moins de 14 ans et pour les 65 ans et plus. Prix d'entrée: \$3,50.

CINEPLEX CHAREST (coin du Pont et boul. Charest, 529-9745). Cinema 1: Wall Street (3) 21h10. V. française. 13h30, 16h15, 19h, 21h30. G. Cinema 2: L'emprise des ténèbres (4) 12h45, 14h50, 17h, 19h30, 21h45. 18 ans. Cinema 3: L'empire du Soleil. G. 13h45, 17h, 20h30. Cinema 4: Eclair de lune (4) (v.f. de Moonstruck) 12h40, 14h45, 16h50, 19h10, 21h20. G. Cinema 5: Frantic (4) v. française. G. 13h20, 16h20, 19h15, 21h40. Cinema 6: Broadcast News (4) v. française. 13h, 16h, 19h, 21h40. Cinema 7: La vie est un long fleuve tranquille (v.f.) G. 12h50, 15h, 17h10, 19h25, 21h30. Cinema 8: Le dernier empereur (2) G. 13h15, 16h45, 20h15. Prix d'entrée: \$6,50; \$5,50 étudiants 14-17 sauf ven. sam. après 18h; \$3. âge d'or et enfants moins de 14 ans. Prix d'entrée: \$3,50. N.B.: Il est possible de se procurer ses billets à l'avance, la journée même de la représentation à laquelle vous désirez assister.

CLAP (2360 Chemin Sainte-Foy, 653-3750) La vallée fantôme (3) G. 12h45, 19h30. Neuf semaines et demie (5) 18 ans. 13h00, 17h15. La ménagerie de verre (3) G. 14h45.

CE SOIR À LA TÉLÉ

LES CHOIX DU SOLEIL par Ghislaine RHEAULT

17h00-R.-C. «Molière pour rire et pour pleurer». Première d'une série en six épisodes.

20h00-R.-Q. A «Questions d'argent», comment retirer son REER sans trop de douleurs.

20h30-TQS «C'est quoi ton signe». La fête des Taureaux. Enfin, Gaston L'Heureux, natif de ce signe se fête ce soir!

Interviewa (V.F.) (3) G. 15h15, 21h30. *Les yeux noirs (2) G. 17h15. Barfly (4) 14 ans. 19h30. Les ailes du désir (2) G. 21h30. Prix d'entrée: \$4; \$3 pour les 50 ans et plus et les moins de 14 ans. Les films précédés d'un * ont un prix spécial de \$6. les ven. sam. dim. Aussi carte d'abonnement disponible: 10 films pour \$30.

GALERIES DE LA CAPITALE (5401 des Galeries, 628-2455). Salle 1: Liaison fatale (5) v. française. 18h30, 21h, 14 ans. Salle 2: Rox et Rouky (4) (v.f. de The Fox and the Hound). 18h30, 21h. * Prix spécial pour ce film: \$4 adultes et 14-17 ans; \$3 pour les autres. Suspect (4) version française. 18h30, 21h, 14 ans. Salle 3: Mon père c'est moi (8) (v. française de Like Father, Like Son) 19h10, 21h20. G. Salle 4: Trois hommes et un bébé (4). 19h15, 21h15. G. Prix d'entrée: \$5. \$3 enfants et âge d'or avec carte des Cinémas Unis seulement.

LIDO (Lévis 837-0234). Salle 1: Liaison fatale (5) 19h30, 21h45. G. Salle 2: Le dernier empereur (2) 19h30, 14 ans. Prix d'entrée mardi et mercredi: \$3; \$2 pour les 13 ans et moins, pour chaque salle.

MIDI-MINUIT (252 rue Saint-Joseph est, 522-2828) Ma femme est une partouzeuse (1) 12h05, 14h50, 17h35, 20h20. Sexe en vacance (1) 13h20, 16h05, 18h50, 21h35. 18 ans. Prix d'entrée: \$5,50.

PARIS (Place d'Youville, 694-0891). Salle 1: Un zoo la nuit (3) 14h, 16h30, 19h, 21h15. 14 ans. Salle 2: Danse lascive (4) 13h30, 15h30, 17h30, 19h30, 21h30. G. Salle 3: L'oeil au beurre noir (4) 13h45, 15h45, 17h45, 19h45, 21h40. Prix spécial du mardi: \$3,50.

PLACE QUÉBEC (525-4524). Salle 1: Return to Snowy River-Part II. 19h20, 21h25. Salle 2: The Seventh Signs (5) 19h, 21h10. G. Prix d'entrée: \$5. \$3 enfants et âge d'or avec carte des Cinémas Unis seulement.

SAINTE-FOY (Place Sainte-Foy, 656-0592). Salle 1: Beetlejuice (4) v.o.a. 19h25, 21h30. G. Salle 2: Stand and Deliver (1) 19h et 21h10. G. Salle 3: Above the law (1) 19h10, 21h20. G. Prix d'entrée: \$5. \$3 enfants et âge d'or avec carte des Cinémas Unis seulement.

VIDÉOTHÉÂTRE. Bibliothèque Gabrielle-Roy, 350 rue Saint-Joseph est. Rens: (529-0924). Auj. 19h: La forêt canadienne.

BIBLIOTHÈQUE SUCCURSALE SAINT-ALBERT, 5 rue des Ormes. Rens: (623-7996). Auj. 14h: Les années folles, de A. Barille.

THÉÂTRE

RITA, REYNALD, ROSE ET ROGER, comédie de et avec Jean-Jacqui Routel, François Dupuis, Johanne Emond, Marie-Ginette Guay et Jack Robitaille. Ce dernier signe la mise en scène mais ne fait pas partie de la distribution. *Tout un été vécu en compagnie de quatre jeunes retraités débordants d'énergie*. Mar. au sam. 20h30. Salle du théâtre de la Bordée, 1091 1/2 rue Saint-Jean. Réservations à compter de 15h au 694-9631. Se termine le 30 avril.

LE TEMPS D'UNE VIE de Roland Lepage. Dernière production de la saison du Théâtre du Trident. *Huit tableaux racontant la vie d'une femme née au début du siècle sur une ferme et morte en ville*. Avec Normand D'Amour, Martine Dion, Murielle Dutil, Louis Fortin, Normand Lévesque, Hubert Loiselle, Jack Robitaille et Paul Allard au violoncelle. Tous les soirs 20h. Salle Octave-Cremazie du Grand Théâtre de Québec. Prix d'entrée: \$12 à \$18. Se termine le 7 mai.

AUTO-PORTRAIT ou A OUI CA SERT DE DESSINER DES FILLES TOUTES NUES de Gill Champagne et Louise Mahoux. *L'histoire d'Égon Schiele, un peintre expressionniste allemand qui a vécu au début du siècle*. Mar. au sam. 20h30. Centre International de Séjour, 19 rue Sainte-Ursule. Prix d'entrée: \$12 et \$10; \$8 pour les étudiants.

MUSIQUE

GIULIO GIANNELLI VISCARDI, flûte, et **BRUNO MORETTI**, piano. Ce soir, 20h. Chapelle du Bon Pasteur, 1080 de la Chevrotière, Québec.

ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE QUÉBEC sous la direction de Simon Streatfield. *Messa Di Requiem*. Invités: Michèle Boucher, soprano, Sandra Graham, mezzo-soprano, Yves Cantin, ténor et Pierre Charbonneau, basse, et le Choeur symphonique de Québec. Ce soir et demain 20h, deux derniers concerts de la saison régulière 87-88. Salle Louis Fréchette du Grand Théâtre. Prix d'entrée: \$13 à \$31.

MODE

Les Mardis-mode du Beaugarte. Tous les mardis 19h au Beaugarte à Sainte-Foy. Animation: Charlotte Lémieux (CHO198).

SPECTACLE

SPECTACLE ANNUEL DE L'ORCHESTRE PROPULSON du collège de Lévis, niveau collégial. Ce soir, 20h, à l'Auditorium du Collège de Lévis. Admission: \$2. (billets disponibles à l'entrée).

LE DUO NOVA. Mardi au samedi, 21h. Bar Le Flirt de l'Auberge Ramada, boul. Laurier, coin Lavergerie. Entrée libre.

DIETER FESS. Piano-bar de l'Auberge des Gouverneurs de Ste-Foy. De 21h30 à 3h.

DOUBLE V avec Yves Nadeau, Daniel Boucher, Frédéric Roberge, Vincent Beaudoin et Guy Vincent. Enregistrement d'une production de Radio-Canada Jazz sur le vif. Zanzibar, 215 rue Saint-Jean. Entrée libre. Rens: 524-3321.

NATHALIE GAUTHIER. Mar. au sam. 21h. Discothèque l'Après-Cinq du Baron Rouge, 350 boul. Ste-Anne. Entrée libre.

CHANTAL THIBAUT en duo, voix et piano. Cafe-bar l'Emprise de l'Hôtel Clarendon, 57 rue Sainte-Anne. Entrée libre.

CHARLES H. COLEMAN, compositeur, directeur musical, orchestrateur, arrangeur, pianiste et acteur. Du lun. au jeudi 20h et les vendredi et samedi 21h. Bar-restaurant Le Causus du Hilton International.

VERNISSAGE

MAISON BELLANGER-GIPARDIN, 600 de l'Avenue Royale, Beauport. Vernissage aujourd'hui 19h30 de l'exposition de Martin Bouchard qui se poursuivra jusqu'au 15 mai.

RÉUNIONS

Association des Fonctionnaires à la retraite de Québec-Ouest. Dîner mensuel demain

à 11h30 au Motel Le Saint-Laurent, 3135 chemin Saint-Louis à Sainte-Foy.

Association des Femmes d'Affaires de Québec. Hôtel Royal Roussillon, rue de la Couronne. Souper conférence à compter de 18h. Sujet: Recents développements du Statut de la Femme en affaires. Invitée: Francine McKenzie, Présidente du Conseil du Statut de la Femme. Auberge des Gouverneurs, boul. Laurier, Sainte-Foy. Carrefour Familles monoparentales de Charlesbourg. Sujet: Contrôle au niveau des sentiments. Invité: Claude Bouffard. Patro de Charlesbourg, 400, 77e rue est, Charlesbourg. Rens: 623-4509.

La Société des Amis du Jardin Van den Hende. Ce soir, 19h45. Sujet: Les plantes grimpantes. Invité: Georges Gingras. Pavillon Comtois. Rens: 656-3410.

CONFÉRENCE

Ligue catholique féminine. Halle spirituelle au Centre Diocésain, 1073 boul. St-Cyrille. Inscription à 13h30 suivie d'une causerie par le père Jean-Claude Trottiar, marianiste. Sujet: Marie chemin de notre foi. A 15h15, messe par l'aumônier Marc Caron. Invitation aux membres et à leurs amis.

Le Conseil des Monuments et sites du Québec. Dans le cadre de «La restauration de mystifiées». Chaque conférence sera suivie de visites de projets de restauration qui auront lieu les 7 mai, 21 mai et 18 juin et le programme détaillé sera disponible le soir des conférences. Ce soir 19h30: Invité: Yvan Fortier, ethnologue. Sujet: Le décor inter-

rieur de la maison George-Etienne Cartier. Villa Bagatelle, 1563 Chemin Saint-Louis, Sillery. Rens: 694-0812.

Conférence-discussion sur «Les soins du printemps à apporter à nos arbres et arbustes». Ce soir 19h. Animation: Lucien Duhamel, horticulteur. Bibliothèque Felix-Leclerc, 1130 boul. Pie XI nord, Val-Beaur. Entrée libre.

Conseil des Monuments et sites du Québec. Ce soir, 19h30, à la Villa Bagatelle, 1563 ch. St-Louis. Conférence de M. Yvan Fortier, ethnologue au service de Parcs Canada, dans le cadre de la série «La restauration demystifiées».

POUR LES JEUNES

Bibliothèque de Québec, Succursale Saint-André, 500 boul. Bastien. (843-3263). Auj. 14h30: Le temps des bouts de chou. Animation pour les petits de 4 à 6 ans accompagnés d'un parent. Initiation à la lecture, contes, vidéos. Gratuit.

Cinéma gratuit pour les enfants: Bibliothèque Succursale Saint-Albert, 5 rue des Ormes. Rens: (623-7996). Auj. 14h: Les Schtroumpfs et le cracoucas.

Bibliothèque Succursale Saint-André, 500 boul. Bastien. Rens: 843-3263. Auj. 14h30: Le petit canard.

Bibliothèque Succursale Saint-Charles 400, 4e avenue. Rens: 691-6358. Auj. 16h: Les étoiles magiques.

A SURVEILLER

Bénévoles demandés

- Le Centre d'action bénévole de Québec Inc. nous informe de ses besoins pour cette semaine: - 4 bénévoles (hommes ou femmes) pour animer des activités variées au 3A, groupe d'entraide communautaire pour femmes ayant ou ayant eu des démêlés avec la justice. - Participation au programme de jumelage avec des réfugiés nouvellement arrivés au Québec. - La Fondation des Sourds du Québec recherche des vendeurs bénévoles pour la vente d'une épinglette dans les principaux centres d'achat les 12, 13, 14 mai. - On demande des personnes bénévoles pour un foyer d'accueil pour personnes âgées. Pour toutes ces tâches bénévoles, on peut s'informer au 681-3501.

- ASSE International, organisme à but non lucratif, recherche des familles d'accueil pour deux étudiantes (Katri et Traci, européenne et américaine), pour l'année scolaire 88-89. Si vous êtes intéressés à accueillir ces jeunes, vous pouvez obtenir plus d'informations en contactant Linda au 667-4919, après 17h.

Canards Illimités Canada

Le comité de Ste-Foy de Canards Illimités Canada (organisme sans but lucratif dont l'objectif est d'aménager et de préserver les aires de reproduction de la sauvagine au Canada) organise pour une deuxième année consécutive un super-bénéfice qui aura lieu demain à l'Auberge des Gouverneurs de Ste-Foy. Des fonds seront amassés par le biais d'un encan silencieux, d'une vente aux enchères et d'un tirage payant. Quelque 110 lots, dont 5 prix de présence, seront tirés durant le souper (un voyage de pêche pour 4 personnes, une chasse au sanglier et un canot de 12 pieds en fibre de verre font partie de ce tirage). Les cartes d'entrée sont à \$35 et le tout débute à 17h30 par un cocktail de bienvenue, suivi d'un souper. Informations: Marc Demers, 688-1828

Journée service

Le groupe des aînés du mouvement Scouts et Guides du Québec vous invite à son «lave-auto-boîtes-de-conserves» samedi le 30 avril de 9h à 17h. Tous les carrefours se sont réunis pour organiser et réaliser ce lave-auto au cours duquel on recueillera des boîtes de conserves (3 boîtes de conserve pour faire laver son auto) pour les plus démunis. Cette activité se tiendra samedi le 30 avril (annulé en

cas de pluie) aux endroits suivants: Centre d'achat de Saint-Raymond, Canadian Tire de Donnacona, et Irving de Charlesbourg.

15e anniversaire de la SHC

La Société Historique de Charlesbourg fête son 5e anniversaire. Repas de fête, dimanche le 1er mai, à 11h à la Maison Ste-Marie-des-Angeles, 600 60e Rue est, Charlesbourg. Les cartes sont disponibles au prix de \$15. Il y aura lancement du *Charlesbourgeois*, nouvelle présentation du Bulletin de la Société. Ce numéro comporte un dossier sur l'Historique du Château Bigot. Membres anciens et actuels, amis, prière de rejoindre Mme Claire Vachon-Lortie au 663-8844, Jacques-Carl Morin (626-6802 ou 643-6552), Paul-Aimé Paiement (628-8278), Moïse Verret (849-4122) ou Jean Labrecque (628-7138).

Diffusion des arts d'interprétation

La direction de Québec du ministère des Affaires culturelles invite les diffuseurs de la région 03 à une séance d'information sur le programme d'aide à la diffusion des arts d'interprétation, jeudi 28 avril de 13h30 à 16h à la salle 3 (rez-de-chaussée) du ministère des Affaires culturelles, 225 Grande-Allée Est. La date limite de ce programme est reportée au samedi 7 mai, le cachet de la poste faisant foi de l'envoi. Confirmer votre présence en appelant Mme Odette Plamondon, (418) 643-6225.

Cette année, offrez-vous Forillon

A l'affiche, une vingtaine de tableaux inspirés des plus beaux paysages de Forillon. Ilu Bernard, Yolande Bourget, Gilles Côté, André Denis, Claudette Fortin, Stella Joncas-Veillet, Karol Mance, Maya, Wilhelmine Rioux-Réhel et Guido Schwarz sont les artistes qui nous entraînent à la découverte de ce pittoresque parc national. Pour compléter cette exposition, une importante collection d'artefacts maritimes et domestiques reliés à la vie quotidienne des Gaspésiens du début du siècle. Vous pourrez également vous informer sur place des détails du grand concours national de photographies ouvert à tous, amateurs ou professionnels. Les visiteurs sont attendus du lundi au vendredi, de 10h à 18h, et entre 10h et 17h les samedis, dimanches et jours fériés. L'entrée est libre et l'exposition se poursuit jusqu'au 22 mai.

	18h00	18h30	19h00	19h30	20h00	20h30	21h00	21h30	22h00	22h30	23h00	23h30	00h00
2) CABLE 13 CFP (TQS)	Action, réaction	La maison Deschênes	Comptant content	LUBA		C'est quoi ton signe LE TAUREAU		Grand Journal	Jasmin centre-ville		Sports Plus	Amicalement vôtre	
3) CABLE 14 WCAX (CBS)	The News		CBS News with Dan Rather	Hollywood Squares	Houston Knights		CBS Tuesday Movie: SHARING RICHARD				The News	WKRP in Cincinnati	THE COWBOY & THE BALLERINA
4) CABLE 7 CFCM (Pathonic)	Le Monde	Charivari	Chop Suey	Épopée rock	LES grands romans MARCHANDS DE RÊVES (1re de 2)			Ad Lib			Les nouvelles TVA □ Franc-parler	Le monde régional	Mongrain de sel
5) CABLE 3 CKMI (Ind)	The Price is Right		Entertainment Tonight	NHL Playoffs Boston à Montréal					The National □ & The Journal (22h-2)			Newsline Batman	Candid Camera
5) CABLE 15 WPTZ (NBC)	News 5	NBC News	Family Ties	Cheers	Mallock □			Crime Story □			News 5 Nightside	The Tonight Show	
10) CABLE 10 CFTM (TVA)	Ici Montréal	Charivari □	Chop Suey	Épopée rock	LES grands romans MARCHANDS DE RÊVES (1re de 2)			Ad Lib			Les nouvelles TVA □ Franc-parler	Ici Montréal □	Cinéma: HALLUCINATION
11) CABLE 6 CBVT (R.-C.)	Québec ce soir		Cap Danger	La soirée du hockey Boston à Montréal				Le téléjournal Le point	Le supplément		PAR-DESSUS LES MOULINS		
12) CABLE 12 CFCF (CTV)	Pulse		Entertainment Tonight	Last Frontier □	Mallock □			Mount Royal □			CTV National News □	Pulse (23h21)	Cinéma 12: BACK STREET (5)
15) CABLE 8 CIVQ (R.-Q.)	Passé-Partout	Teleservice	L'indice (19h15)	5 pour 1	Questions d'argent	Nord-Sud		Téléfilm: UNE CHAMBRE EN VILLE (3)			L'indice reprise	Teleservice (23h15) reprise	
22) CABLE 17 WVNY (ABC)	Newscenter 22	ABC World News Tonight □	Wheel of Fortune	A Current Affair	Growing Pains □	Just the 10 of Us		CHINA BEACH □			Newscenter 22	ABC News Nightline	
57) CABLE 16 WCFE (PBS)	Degrassi Junior High □	The Nightly Business Report	The MacNeil/Lehrer Newshour		Nova			Soldiers	This Week in Chateauguy Valley	First Among Equals		Best of your Show of Shows	The MacNeil/Lehrer Newshour
99) CABLE 27 TVFQ (TF)	La chance aux chansons	Des chiffres et des lettres	Si j'étais vous		Fête comme chez vous			Cinéma, cinémas		Le Journal (22h05)	Radio France internationale		
9) CABLE 9 Videotron			Le journal en classe	La taille d'un pommier	Un amour de CPA			L'interview Marie Tite	Communiqués		Femmes d'affaires	Communiqués	Fusion

Appréciation des films: (1) chef-d'oeuvre; (2) remarquable; (3) très bon; (4) bon; (5) moyen; (6) médiocre; (7) minable

Pierre Desroches

Le nouveau directeur général de Téléfilm accueilli avec sympathie

♦ MONTREAL (PC) — Le nouveau directeur général de Téléfilm Canada, Pierre Desroches, a dit, hier, son ambition d'« y être le plus longtemps possible ».

par Pierre ROBERGE

Ce poste, son ancien titulaire Peter Pearson et les problèmes financiers de la société d'Etat ont fait la manchette depuis l'an dernier. M. Pearson a quitté en octobre, face à l'ingérence partisane du président Jean Sirois, lui aussi parti de Téléfilm, il y a deux semaines.

La boutade de M. Desroches a suscité les rires et on pouvait sentir la sympathie à son endroit parmi la centaine de cinéastes, producteurs,

distributeurs et fonctionnaires venus le saluer.

Ancien vice-président de Radio-Canada, il a été présenté à ce public par la ministre des Communications Flora MacDonald, qui vient de le nommer directeur général de Téléfilm Canada.

« M. Desroches va assurer avec brio la direction de Téléfilm et saura appuyer l'industrie canadienne », a déclaré la ministre.

Répondant à la question, le nouveau patron de la « banque » étatique du cinéma ne s'oppose pas, en principe, à ce que toute sorte de production bénéficie des participations de Téléfilm Canada, jusqu'aux feuilletons et variétés pour la télévision.

Michael Meighen?

Quant au président de Téléfilm, un poste où le titulaire ne doit pas se mêler de la gestion quotidienne comme le faisait M. Sirois, Mme MacDonald a signalé que le poste pourrait être comblé « d'ici à quelques semaines ».

Est-ce que ce sera le conservateur notoire Michael Meighen? La ministre a paru surprise d'entendre ce nom et ajouté ne pas savoir s'il était effectivement en lice.

À propos du projet de loi sur la distribution des films au Canada par des intérêts étrangers, annoncé en février 1987 déjà, Mme MacDonald a dit espérer qu'il soit déposé aux Communes durant cette session.

Une question demeure, à savoir

combien ce projet serait édulcoré face aux pressions des « majors » de Hollywood sur le gouvernement Mulroney.

À propos du choix de Pierre Desroches à la tête de Téléfilm, le producteur Rock Demers a eu ces mots élogieux : « Civilisé, intelligent, aimable, gros travailleur. »

Mais selon M. Demers, un défi à relever pour le nouveau directeur général sera de se démarquer des diffuseurs, lui qui vient justement de Radio-Canada : « Les diffuseurs (dont les « lettres d'entente ») sont essentielles pour amorcer l'aide de Téléfilm) cherchent à avoir encore plus de contrôle sur ce que font les indépendants (producteurs). Il y a déjà des tensions. »



Flora MacDonald a présenté, hier, aux gens du milieu du cinéma, le nouveau directeur général de Téléfilm Canada, Pierre Desroches (à droite).

Les gens de théâtre rendent un dernier hommage à Gascon

♦ MONTREAL (d'après PC) — Les gens de théâtre formaient une grande famille, hier matin, pour rendre un dernier hommage à Jean Gascon, lors de funérailles particulièrement émouvantes qui ont eu lieu à l'église Saint-Viateur d'Outremont.

Des comédiens de la première heure dont François Rozet, le doyen, des jeunes comédiens qui ont également subi son influence, des artistes de différentes disciplines, des amis qu'il avait nombreux et une famille toujours présente au théâtre composaient cette foule qui remplissait l'église à pleine capacité.

Le curé Jean Primeau a présidé la cérémonie des funérailles devant cette grande famille du théâtre, unie, hier, par une douleur évidente. Jean-Louis Roux, un ami du disparu pendant 50 ans, a pris la parole à la fin de la cérémonie.

« Son énergie a donné une grande impulsion au théâtre qui n'aurait jamais été le même sans lui. Il a joué de grands rôles et moi je préfère celui de Don Juan. Il a eu de lourdes responsabilités mais ce qui lui tenait le plus à coeur, c'était le Théâtre du Nouveau Monde. Il a eu tous les honneurs au Canada mais je crois qu'il aurait préféré qu'on lui dise plus souvent tout ce qu'il représentait. Un long voyage qu'il a terminé en travaillant à sa vitesse de

croisière. »
Et c'est tout le théâtre qui a applaudi une dernière fois le grand comédien.

Jean-Louis Roux et Léo Iliak se retrouvaient par la suite parmi les porteurs, suivis de la famille et de François Rozet appuyé sur le président de l'Union des artistes, Pierre Turgeon, et de centaines d'artistes de plusieurs générations.

« On voit rarement un tel rassemblement d'artistes, a souligné Turgeon. C'est le fond du théâtre qui est ici, la base même de notre théâtre qui vient rendre hommage au fils de Molière. »



Les funérailles de Jean Gascon ont eu lieu hier.

LES SAMEDIS-HOMARDS DU MANOIR

Notre festival comprend une bisque de homard, des homards* servis thermidor, grillés ou bouillis, des salades variées ainsi que le chariot de pâtisseries.

Nos samedis-homards vous sont offerts à **29.50\$** (Taxe et service en sus) (Valable les samedis 30 avril, 7, 14 et 21 mai et les vendredis 13 et 20 mai.)

* Limite de 3 homards par personne à être consommés sur place.

Tant qu'à vous offrir un festin de roi, dans un décor invitant, pourquoi ne pas prolonger le plaisir, et rester avec nous? Notre forfait-homard comprend le repas et le coucher.

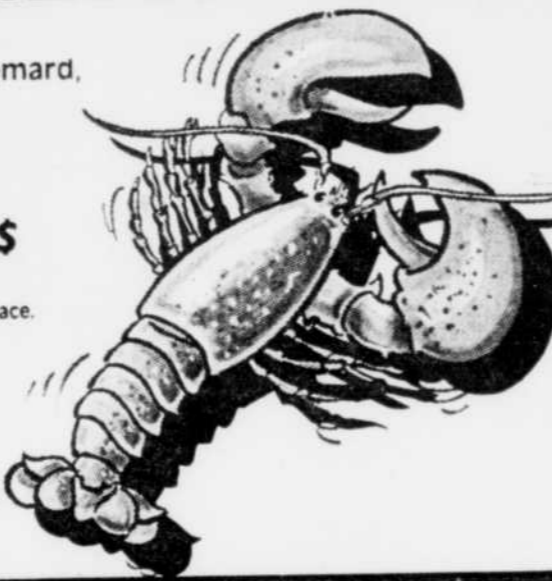
Seulement: **64\$** (Prix par personne par jour en occupation double, taxe et service inclus.)

LE MANOIR DU LAC DELAGE

HÔTEL DE VILLEGIATURE ET CENTRE DE CONGRÈS.

40, Ave du Lac, Ville du Lac Delage (Québec) G0A 4P0

RESERVATIONS (418) 848-2551 / 1 800 463-2841



LA DORÉE
COMEDIE
Rita Reynolds, Rose et Roger
du 5 au 30 avril 1988
Auteurs et comédiens: Jean-Jacques Boutet, François Dupuis, Johanne Emond, Marie-Ginette Guay
Dans la cour de Rose, Roger, Rita et Reynolds, il se passe des choses qui nous concernent. Et si écoute des autres personnes concernées par la retraite devraient voir cette pièce.
Age d'or 85 Étudiants 8\$
Réservations: 694-9631 après 15h00 / 1091 1/2, rue Saint-Jean

CONSEIL DES MONUMENTS ET SITES DU QUÉBEC

QUEBEC: LA RESTAURATION DÉMYSTIFIÉE
À la Villa Bagatelle 1563, chemin St-Louis Sillery (Québec)
26 avril 1988 19h30
Une série de conférences sur la restauration en collaboration avec la Villa Bagatelle et le Service canadien des parcs

LE DÉCOR INTÉRIEUR DE LA MAISON GEORGES-ÉTIENNE-CARTIER
Bos, plâtre, coqueurs et papiers peints concourent, selon certaines règles, à l'élaboration d'un décor intérieur. Comment conserver et reproduire un décor dans toutes ses facettes historiques et en faire un élément important de la connaissance de la valeur d'une maison? Yvan Fortier présente, à partir de cette maison de 1837, une illustration très pertinente d'une telle réalité.

YVAN FORTIER, ethnologue
Ethnologue au service de Parcs Canada, Yvan Fortier est particulièrement intéressé à la conservation et la mise en valeur des intérieurs et du mobilier québécois. Il a participé activement au dossier de la restauration de la Maison Georges-Etienne-Cartier à Montréal. Ardent défenseur du patrimoine, il a été entre autres président du Conseil des monuments et sites du Québec et de la Société d'histoire de Sainte-Foy.

Le Conseil des monuments et sites du Québec tient à remercier les commanditaires suivants pour leur appui:
 • Trust Général
 • L'Industrie-Alliance
 • Gouvernement du Québec, ministère des Affaires culturelles
 • Environnement Canada, Parcs
 • La Solidarité
 • Caisse populaire Notre-Dame de Québec

LE SOLEIL et AM 128 vous invitent à **SOUPER** avec **Nana MOUSKOURI** au restaurant **CAFÉ LE GRÈC** le 27 mai à 23 heures

Une valeur totale de 2 000\$ en prix
Comment participer: Découpez le coupon public dans cette annonce et faites-le parvenir à l'adresse indiquée. Écoutez AM 128 du lundi au vendredi (entre le 25 avril et le 20 mai), cinq noms seront tirés quotidiennement et mentionnés en ondes. Vous aurez 28 minutes pour communiquer avec la station et gagner le récent disque de Nana Mouskouri. Par Amour: Vous aurez également la chance de gagner le prix hebdomadaire attribué chaque vendredi, comprenant une paire de billets pour le spectacle de Nana le 27 mai et un souper en sa compagnie le même soir. Cinq prix hebdomadaires seront attribués.

Remplissez ce coupon et retournez-le à:
 "NANA" — AM 128 800, Place d'Youville, 21e étage, Québec G1R 4W7
 NOM:
 ADRESSE:
 TEL. res.: bur.:

Une collaboration LE SOLEIL AM 128 RESTAURANT CAFÉ LE GRÈC

À LA SALLE OCTAVE-CRÉMAZIE DU GRAND THÉÂTRE DE QUÉBEC
En co-production avec le Théâtre Populaire du Québec et la Compagnie Jean Duceppe

le temps
de Roland Lepage
le théâtre du Trident
Général de André Gauthier
Distribution

"Nous sommes confrontés à une performance d'actrice"
Jean St-Hilaire (Le Soleil)
"Un chef-d'oeuvre de la dramaturgie québécoise"
Jean Beauvoisyer (La Presse)

Gilbert Lepage
Mise en Scène
Paul Allard
Normand D'Amour
Martin Dion
Marielle Dutil
Louis Fortin
Normand Lévesque
Hubert Loiseleur
Jack Robitaille
Distribution
DU 12 avril
au 7 mai à 20h
Pour informations:
643-8131

Une collaboration CITY EN 1025 Billetech

L'ex-vice-présidente de l'Assemblée nationale veut faire payer l'État

Une nouvelle note d'avocat chez Marx

♦ Les demandes de remboursement des honoraires d'avocats ayant plaidé contre le gouvernement du Québec continuent d'atterrir sur le bureau du ministre Herbert Marx. La dernière en liste est venue, hier, de Me Jean Keable qui soutient qu'une décision comme celle qui fut prise dans le cas de la Loi 101 revient à M. Marx lui-même, étant donné le code de déontologie qui régit les membres du Barreau.

par André FORGUES

Me Keable a «expédié, hier, une lettre au ministre de la Justice afin de réclamer un remboursement de \$38.796.10. Cette somme représente les honoraires et débours extra-judiciaires assumés par sa cliente, Mme Louise Cuerrier, qui fut députée péquiste et vice-présidente de l'Assem-

blée nationale de 1976 à 1981.

L'an dernier, celle-ci a obtenu gain de cause en cour supérieure. Mme Cuerrier s'opposait au gouvernement qui tentait de mettre fin prématurément à son mandat comme membre de la Commission municipale.

Me Keable explique qu'il a choisi d'énoncer sa demande publiquement parce que la réponse que le ministre y formulera « sera utile à plusieurs justiciables ».

Dans sa lettre à M. Marx, l'avocat précise s'être adressé directement au ministre parce qu'il croit que ce type de décision relève de « votre arbitrage ultime et personnel ou (de) celui de votre sous-ministre en titre agissant en votre nom et avec votre accord. Telle est la pratique normale et la procédure coutumière en cette matière. »

En entrevue, Me Keable se dit convaincu que c'est ainsi que les choses ont dû se passer dans le dossier Chaussures Brown's-Alliance-Québec, ce que M. Marx a jusqu'ici refusé d'admettre.

Me Keable se dit convaincu que le sous-ministre associé Jean K. Samson, qui représentait le procureur général dans le dossier de la loi 101, « a fait son devoir ».

Selon l'avocat de Mme Cuerrier, Me Samson « devait, par l'application du code de déontologie, saisir le sous-ministre et celui-ci, en suivant la pratique normale, devait saisir le ministre ou un de ses représentants » avant de conclure une entente avec les avocats d'Alliance-Québec. Me Keable cite à cet effet les articles 3.02.10 et 3.03.03 du code de déontologie des avocats qui porte sur l'obligation du procureur envers son mandataire.

Trois requêtes

La requête de Me Keable est au moins la troisième à être évoquée publiquement depuis la semaine dernière. A l'Assemblée nationale, le ministre Marx avait alors invité à formuler une demande à son ministère tous les avocats qui estimeraient que leurs clients ont droit à une aide financière comme celle qui fut accordée à Alliance-Québec.

Me Joseph Magnét, qui représente les intérêts de M. Allan Singer, a annoncé, vendredi, à *The Gazette* son intention de formuler une demande en ce sens. Me Magnét qualifiait alors « d'interférence dans l'indépendance judiciaire » l'octroi de fonds à Alliance-Québec sans que la même chose n'ait été proposée à son client.

La Cour suprême doit en effet trancher deux affaires relatives à la langue d'affichage. La première implique Chaussures Brown's, dont les intérêts sont défendus par Alliance-

Québec. Dans cette cause, la cour doit décider s'il est contraire à la Charte des droits d'interdire l'affichage bilingue. L'autre dossier implique M. Singer, qui soutient que la loi ne peut interdire l'affichage unilingue anglais.

En plus de Me Magnét et de Me Keable, une demande a aussi été formulée au ministère de la Justice par M. Jacques Foucher. Celui-ci, comme LE SOLEIL en faisait état, samedi, réclame \$16.000 pour interposer un recours collectif au nom de 1,3 million de familles québécoises qui s'estiment victimes de discrimination fiscale parce que les conjoints sont mariés.

L'affaire Cuerrier

Dans sa lettre au ministre Marx, Me Keable rappelle que dans la décision donnant raison à sa cliente, la cour supérieure lui réservait tous ses droits et recours, éventualité que Mme Cuerrier pourrait

bien retenir, glisse son avocat dans sa lettre.

De plus, le gouvernement ayant choisi de ne pas aller en appel dans cette affaire, la décision de la cour supérieure doit être considérée comme finale, comme le sera celle de la Cour suprême dans le dossier de la loi 101. L'avocat souligne que les ressources financières de Mme Cuerrier « sont loin d'être celles de Chaussures Brown's ou celles d'Alliance-Québec ».

Enfin, Me Keable affirme que la cause de sa cliente est tout autant d'intérêt public que celle qui touche la loi 101. A l'appui de sa thèse, l'avocat rappelle que lors d'une conférence, le juge Jules Deschênes « citait le geste que le gouvernement du Québec avait posé à l'égard de notre cliente comme l'un des exemples des attaques occasionnelles du pouvoir exécutif contre l'indépendance du pouvoir judiciaire ou quasi judiciaire ».

DU JAMAIS VU! LA VENTE 10 000 GM EN 10 JOURS

DU 25 AVRIL AU 6 MAI 88

Tous les prix des voitures et des camions
sont réduits au maximum sur tous
les modèles 88 en inventaire,
chez tous les concessionnaires GM
À TRAVERS LE QUÉBEC.



VIENS CHEZ NOUS. ÇA ROULE.

CHEVROLET OLDSMOBILE
CITADELLE CHEVROLET
OLDSMOBILE LTEE
89, Chemin Kennedy
LÉVIS, QC (418) 835-1171
P. BARRE CHEVROLET
OLDSMOBILE LTEE
1095, chemin de la Canardière
QUÉBEC, QC (418) 529-3331
CECIL BILODEAU AUTOS LTEE
9641, boulevard Ste-Anne
STE-ANNE-DE-BEAUPRE, QC
(418) 827-3773

MARLIN CHEVROLET
OLDSMOBILE INC.
2145, boulevard Charest Ouest
STE-FOY, QC (418) 688-1212
FOURNIER CHEVROLET
OLDSMOBILE INC.
305, rue Marais
VANIER, QC (418) 687-5170

PONTIAC BUICK
JOS. BOUCHARD AUTOMOBILES LTEE
7680, boulevard Ste-Anne
QUÉBEC, QC (418) 529-6551
CHATEAU-RICHER, QC
(418) 824-4201
ROND-POINT PONTIAC BUICK INC.
46, rue Trans-Canada Ouest, C.P. 460
LÉVIS, QC (418) 833-3201

AUTOMOBILES GIGUERE INC.
375, boulevard Wilfrid Hamel
QUÉBEC, QC (418) 529-6551
LAURIER PONTIAC BUICK LTEE
2700, boulevard Laurier
STE-FOY, QC (418) 659-6420

LES CONCESSIONNAIRES

